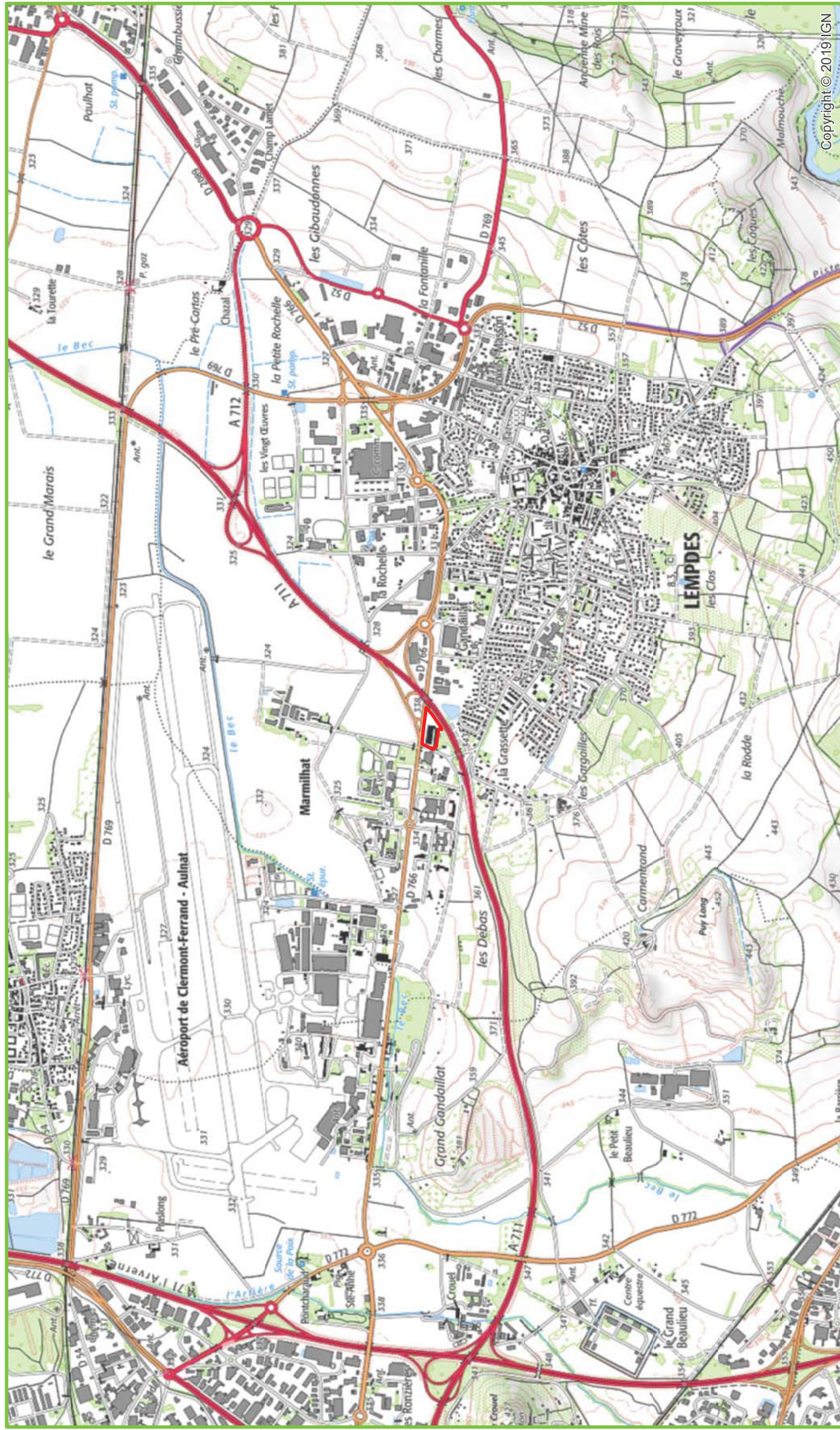


Annexe 2



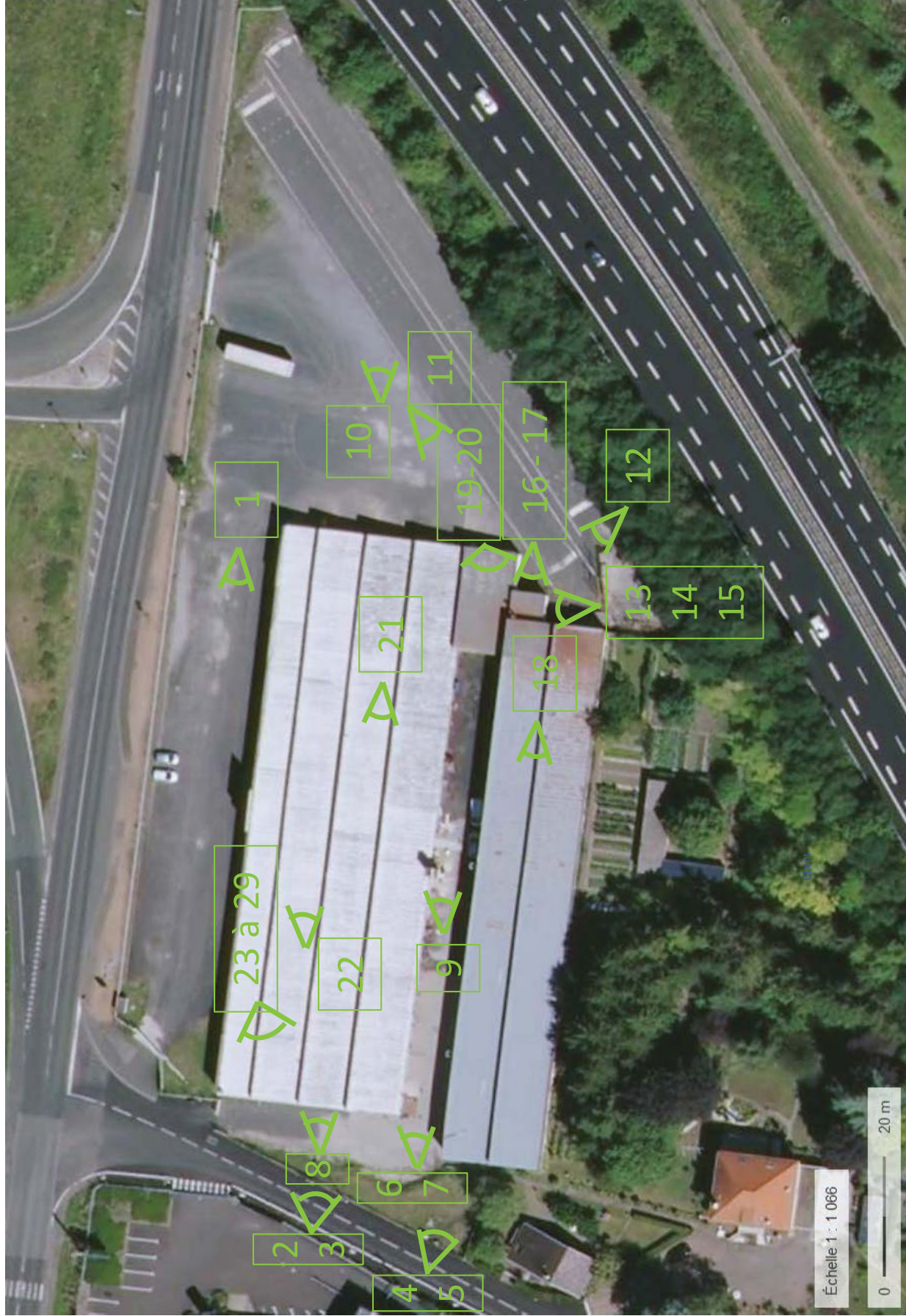
Copyright © 2019 IGN

Client :	LIDL	Echelle :	1:25 000	N° d'Annexe	2
Projet - Localisation :	Cas par cas - 79 avenue de l'Europe à Lempdes (63370)	Format :	A4	Date :	05/03/2020
Objet :	Localisation géographique du site d'étude	Auteur :	L. Schmitt	N° de projet :	1617186
Sources :	IGN - Scan 25	Accord :	C. Villecroze		

Emprise du site d'étude



Annexe 3



Client	Lidl		
Projet – Localisation	Cas par cas – 79 avenue de l'Europe à Lempdes (63)		
Objet	Visite de site : position des prises de vues		
Source	TauwFrance		
Echelle	1 : 1066	N° d'Annexe	3
Format	A4	Date	03/2020
Auteur:	J. Rodriguez	Numéro de projet	1617186
Accord:	C. Villecroze		



Tauw



1



2



3



4



5



6



7



8



9

- 1: Devanture
- 2-3-4-5: Face côté rue Aimé Rudel
- 6: Cuve fioul enterrée
- 6-7: cours entre les deux bâtiments
- 8: Transformateur électrique
- 9: Ancienne chaufferie fioul : démontée

Client	Echelle		N° d'Annexe
Lidl	NC	3	
Projet - Localisation	Format	Date	
Cas pat cas - 79 avenue de l'Europe à Lempdes (63)	A4	03/2020	
Objet	Auteur:		Numéro de projet
Visite de site: photos	J. Rodriguez		
Source	Accord:		1617186
Tauw France	C. Villacroze		





10



11



12



13



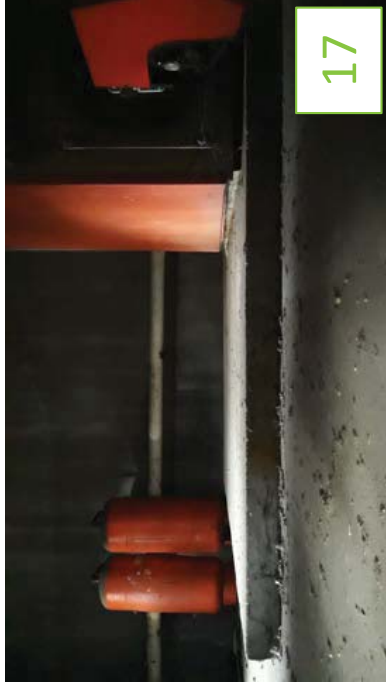
14



15



16



17



18



19



20

10-11: Piste poids-lourd
 12-13-14-15: Ancienne chaufferie: chaufferie au gaz – arrivée gaz supprimée avant 2004
 18: Hall CASES Fenwick
 19-20: Garage

Client	Echelle			N° d'Annexe
Lidl	NC			3
Projet – Localisation	Format			Date
Cas pat cas – 79 avenue de l'Europe à Lempdes (63)	A4			03/2020
Objet	Auteur:			Numéro de projet
Visite de site: photos	J. Rodriguez			1617186
Source	Accord:			
Tauw France	C. Villacroze			



21



22



23



24



25



26



27



28



29

21-22: Hall non utilisé (quelques stockages: eau, mobilier..)
 23 à 29: Stockage de produits (alimentaire, automobile...)

Client	Echelle	N° d'Annexe
Lidl	NC	3
Projet - Localisation	Format	Date
Cas par cas - 79 avenue de l'Europe à Lempdes (63)	A4	03/2020
Objet	Auteur:	Numéro de projet
Visite de site: photos	J. Rodriguez	1617186
Source	Accord:	
Tauw France	C. Villescoze	



Annexe 4

PROJET DE CONSTRUCTION NEUVE
D'UN BATIMENT COMMERCIAL POUR LIDL
79 Avenue de l'Europe 63370 LEMPDES

27 MARS 2020



MAITRE D'OUVRAGE
LIDL

Direction Régionale de Montchanin
1 Rue Eugène Herzog - 71210 MONTCHANIN
TEL: 03.85.69.12.08



MAITRE D'OEUVRE
Eric Lequetier & Signature Biodiversité

La Petite Bellevue - 35430 SAINT-JOUAN DES GUERETS
TEL: 02.99.82.38.43
www.ericlequetier.com

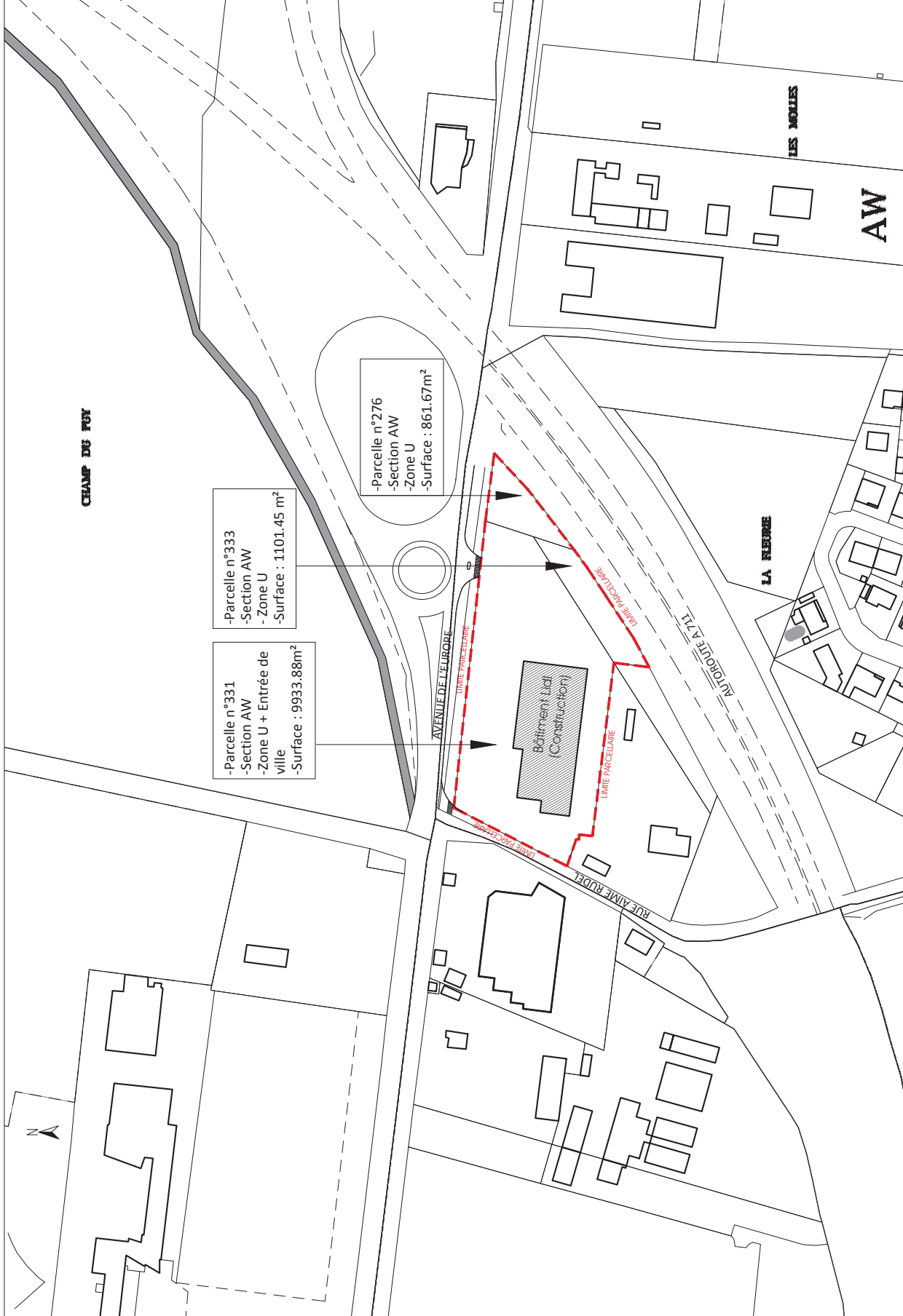


ATELIER D'ARCHITECTURE CASA

10, Rue Bardoux - 63000 CLERMONT-FERRAND
TEL: 04.73.14.61.75 FAX: 04.73.14.61.70
www.atelier-casa.fr - contact@atelier-casa.fr



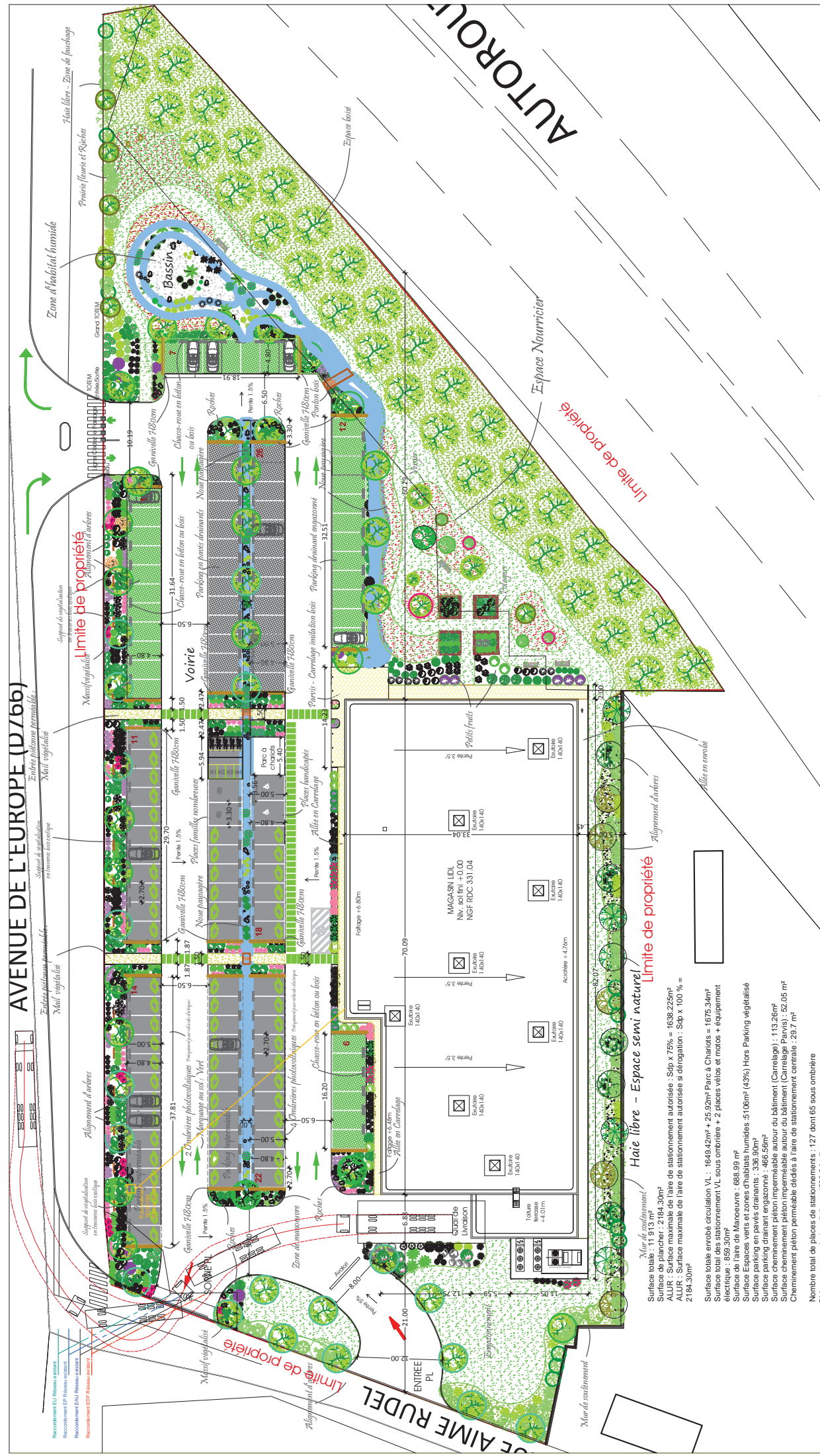
Recapitulatif des surfaces (m²)		Conservées		Nouvelles	
Surf. Terrain	11 897	11 897		5 106,00	
Surf. Parkings				465,87	
Surf. Parkings + Voies ENROBE				803,52	
Surf. Parkings + voies DRAINANT				2184,30	
Surf. Plancher				1106,97	
Surf. de Vente				110,00	
Surf. Rampe de quai béton				166,70	
Surf. Long Pan pour parement de façade					
Spécificités du projet					
Type de toiture	Terrasse				
Surf. Photovoltaïque en toiture (m²)	928,24				
Nombre de places de parking - électriques	62				
Nombre de places de parking - engrenés	65				
Nombre de bornes électriques - enterrées	2				
Espaces verts d'exception ?	Non				
Pourcentage compte prorata	-				
Surface d'exception	Non				
Ouverture en 500m²	Non				
Barilage TRIMO	Non				
Mur rideau orienté Sud	Non				



MAGASIN :		LIDL LEMPEDES		PIECE		PAGE			
79 Avenue de l'Europe - 63370 LEMPEDES				APD		2/17			
DR :		LIDL DR12 Direction Régionale de Montchanin Rue Eugène Herzog 71210 MONTCHANIN		DATE		INDEXE			
DESIGNATION :		PLAN D'IMPLANTATION -ETAT PROJETE-		27/03/2020		J			
TYPE MAGASIN :		NFK T14		Echelle		1/2000			
ARCHITECTE		ATELIER CASA		ARCHITECTE					
Type de surface	Désignation	Nombre	m ²	PLU	Projet	Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	PLU	Projet	
1. Nombre de places de parking	1. Nombre de places PVR dont nombre de places famille dont nombre de places véhicules électriques dont nombre de places autoparcage	127 2 61	1664,84 35,20 793,12	20,00 5,00	7. Ratio volume bâtiment réalisable 8. COBures 9. Bassin de rétention 10. Couleur imposées (RAL) 11. Parement de façades 12. Matériau pour la toiture 13. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux 15. Zone PPR 16. Zone PLU	
2. Surface du parking couvert	Axe de circulation des PL inclus	1	4068,87	
3. Surface du parking non couvert	3.1 Limitations parking	3	3255,41	
4. Surface des espaces verts	4.1. CFS - % terrain	4	13897,00	
5. Surface parking imperméable	4.2. CFS - % revêtement	5	102,06	
6. Surface parking perméable	5. Toiture / pente	5	160,10	
7. Surface au sol (hors rampes)	6. Zone constructible	6	517,29	
8. Surface au sol (hors rampes)									
9. Surface rampe									
10. Surface parement pierre									
11. Surface Allcobond									
SURFACE DE VENTE REGLÉMENTAIRE		1406,97							
SURFACE DE VENTE REGLÉMENTAIRE		2884,30							
SURFACE DE VENTE LIDL MUR A MUR		1425,20							
Pour VL (Axe principal) En entrée En sortie									
Oui X									
Non X									



AVENUE DE L'EUROPE (D760)



Surface totale : 11 913 m²
 Surface de plancher : 2184,30m²
 ALLUR : Surface maximale de laire de stationnement autorisée : Sdp x 75% = 1638,225m²
 ALLUR : Surface maximale de laire de stationnement autorisée si dérogation : Sdp x 100 % = 2184,30m²
 Surface totale enrobée circulation VL : 1649,42m² + 25,92m² Parc à Charlots = 1675,34m²
 Surface totale des stationnement VL sous ombrière + 2 places vélos et motos + équipement électrique : 659,30m²
 Surface aire de manœuvre : 668,00 m²
 Surface des aires de repos, habitats bumdies : 5106m² (43%) Hors Parking végétalisé
 Surface parking en pays d'arbrans : 336,90m²
 Surface parking drainant engazonné : 466,59m²
 Surface cheminement piéton imperméable autour du bâtiment (Carrelage Pavis) : 52,05 m²
 Surface cheminement piéton imperméable autour du bâtiment (Carrelage Pavis) : 52,05 m²
 Cheminement piéton perméable dédiés à laire de stationnement centrale : 29,7 m²

Nombre total de places de stationnements : 127 dont 61 sous ombrière
 MAGASIN :
 LIDL LEMPDES
 79 Avenue de l'Europe - 63370 LEMPDES
 DR :
 LIDL DR12
 Direction Régionale de Montchanin
 Rue Eugène Herzog
 71210 MONTCHANIN
 DESIGNATION :
PLAN DE MASSE
-ETAT PROJETE-



NFK T14
 TYPE MAGASIN :
 LIDL DR12
 Direction Régionale de Montchanin
 Rue Eugène Herzog
 71210 MONTCHANIN
 DESIGNATION :
PLAN DE MASSE
-ETAT PROJETE-

Type de surface	Désignation	Nombre	m ²	Eléments relatifs au PLU	Eléments relatifs au règlement d'urbanisme	PLU	Projet	PIECE	APD	PAGE
1. Nombre de places de parking	127	1664,84	1	% d'espaces verts	7. Ratio volume bâtiment réalisable	m3	3/17
	dont nombre de places PVR	2	35,20	Nombre d'arbres	8. COBures
	dont nombre de places famille	2	35,20	par rapport aux voies	9. Bassin de rétention
	dont nombre de places véhicules électriques	61	793,12	par rapport aux limites	10. Couleur imposées (RAL)
	dont nombre de places autoparcage	61	793,12	voiture cas (échant)	11. Parement de façades
	Aire de circulation des PL inclus	0,00	0,00	loi ALUR	12. Matériaux pour la toiture
2. Surface de parking couvert	4668,87	506,00	4	3.1 Limitations parking	13. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits
3. Surface de parking non couvert	325,41	325,41	1	4. CES : % (en l)	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits
4. Surface des espaces verts	5205,41	5205,41	4	5. Toiture : pente	15. Zone PPR
5. Surface parking imperméable	11897,20	102,06	1	6. Zone constructible	16. Zone PLU
6. Surface parking perméable	102,06	102,06	1		
7. Surface au sol (hors rampe)	100,00	100,00	1		
8. Emprise au sol (hors rampe)	100,00	100,00	1		
9. Surface rampe	571,20	571,20	1		
10. Surface parement pierre	1406,97	1406,97	1		
11. Surface Allcobond	2184,30	2184,30	1		
	SURFACE DE VENTE RELEMENTAIRE	2184,30	1		
	SURFACE DE PLANCHER (article R112-2 du Code de l'urbanisme)	2184,30	1		
	SURFACE DE VENTE LIDL MUR A MUR	1425,20	1		

ARCHITECTE
ATELIER CASA
 PAYSAGISTE

DATE : 27/03/2020
 ECHELLE : 1/200

AVENUE DE L'EUROPE (D766)



Surface totale : 11 913 m²
 Surface de plancher : 2164,30m²
 Surface maximale de l'aire de stationnement autorisée : 546 x 75% = 1638,225m²
 ALLUR : Surface maximale de l'aire de stationnement autorisée à dérogation : 50p x 100 % = 2184,30m²

Surface totale emboîtée circulation VI : 1649,42m² + 25,92m² Parc à Charriots = 1675,34m²
 Surface total des stationnement VL sous ombrière + 2 places vélos et motos + équipement électrique : 859,30m²
 Surface de l'aire de Manoeuvre : 688,99 m²
 Surface Espaces verts et zones d'habitats humides : 5106m² (43%) Hors Parking végétalisé
 Surface parking drainé engazonné : 466,30m²
 Surface parking perméable autour du bâtiment (Carrelage Paris) : 52,05 m²
 Cheminement piéton perméable dédiés à l'aire de stationnement centrale : 29,7 m²

Nombre total de places de stationnements : 127 dont 65 sous ombrière

MAGASIN : LIDL LEMPDES 79 Avenue de l'Europe - 63370 LEMPDES		PAGE 4/17																																																																																																																																																																																	
DR : LIDL DR12 Direction Régionale de Montchanin Rue Eugène Herzog 71210 MONTCHANIN		PIECE APD																																																																																																																																																																																	
DESIGNATION : PLAN DE MASSE RDC -ETAT PROJETE-		DATE 27/03/2020																																																																																																																																																																																	
TYPE MAGASIN : NFK T14		ECHELLE 1/200																																																																																																																																																																																	
ARCHITECTE ATELIER CASA		PAYSAGISTE Biocivilité																																																																																																																																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de surface</th> <th>Désignation</th> <th>Nombre</th> <th>m²</th> <th>Éléments relatifs au PLU</th> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>PLU</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> <th>Projet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">1. Nombre de places de parking</td> <td>dont nombre de places PVR</td> <td>127</td> <td>1664,84</td> <td>1.</td> <td>% d'espaces verts</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>dont nombre de places famille</td> <td>2</td> <td>35,20</td> <td>2.</td> <td>Nombre d'arbres par rapport aux voies</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>dont nombre de places véhicules électriques</td> <td>61</td> <td>33,00</td> <td>3.</td> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">2. Surface du parking couvert</td> <td>3. Surface du parking non couvert</td> <td>4068,87</td> <td>0,00</td> <td>3.1.</td> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>4. Surface des espaces verts</td> <td>5106,00</td> <td>466,30</td> <td>3.2.</td> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>5. Surface parking perméable</td> <td>325,41</td> <td>52,05</td> <td>3.3.</td> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">6. Emprise au sol (hors rampe)</td> <td>7. Surface rampe</td> <td>11897,00</td> <td>102,06</td> <td>4.</td> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. Surface pavement pierre</td> <td>100,00</td> <td>100,00</td> <td>5.</td> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Surface rampe</td> <td>100,00</td> <td>100,00</td> <td>6.</td> <td>Autres</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Surface pavement pierre</td> <td>517,20</td> <td>517,20</td> <td>7.</td> <td>Autres</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td colspan="2">11. Surface Allcobond</td> <td>2184,30</td> <td>2184,30</td> <td colspan="2">6. Zone constructible</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td colspan="2">SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE</td> <td>1406,97</td> <td>1406,97</td> <td colspan="2">7. Zone constructible</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td colspan="2">SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du Code de l'urbanisme)</td> <td>2184,30</td> <td>2184,30</td> <td colspan="2">8. Zone constructible</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td colspan="2">SURFACE DE VENTE LIDL MUR A MUR</td> <td>1425,20</td> <td>1425,20</td> <td colspan="2">9. Zone constructible</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Type de surface	Désignation	Nombre	m ²	Éléments relatifs au PLU	Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	PLU	Projet	PLU	Projet	1. Nombre de places de parking	dont nombre de places PVR	127	1664,84	1.	% d'espaces verts	dont nombre de places famille	2	35,20	2.	Nombre d'arbres par rapport aux voies	dont nombre de places véhicules électriques	61	33,00	3.	11. Parement de façades	2. Surface du parking couvert	3. Surface du parking non couvert	4068,87	0,00	3.1.	12. Matériau pour le trottoir	4. Surface des espaces verts	5106,00	466,30	3.2.	13. Matériau pour le trottoir	5. Surface parking perméable	325,41	52,05	3.3.	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	6. Emprise au sol (hors rampe)	7. Surface rampe	11897,00	102,06	4.	15. Zone PPR	8. Surface pavement pierre	100,00	100,00	5.	16. Zone PLU	9. Surface rampe	100,00	100,00	6.	Autres	10. Surface pavement pierre	517,20	517,20	7.	Autres	11. Surface Allcobond		2184,30	2184,30	6. Zone constructible		SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE		1406,97	1406,97	7. Zone constructible		SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du Code de l'urbanisme)		2184,30	2184,30	8. Zone constructible		SURFACE DE VENTE LIDL MUR A MUR		1425,20	1425,20	9. Zone constructible		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU
Type de surface	Désignation	Nombre	m ²	Éléments relatifs au PLU	Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	PLU	Projet	PLU	Projet																																																																																																																																																																										
1. Nombre de places de parking	dont nombre de places PVR	127	1664,84	1.	% d'espaces verts																																																																																																																																																																										
	dont nombre de places famille	2	35,20	2.	Nombre d'arbres par rapport aux voies																																																																																																																																																																										
	dont nombre de places véhicules électriques	61	33,00	3.	11. Parement de façades																																																																																																																																																																										
2. Surface du parking couvert	3. Surface du parking non couvert	4068,87	0,00	3.1.	12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																										
	4. Surface des espaces verts	5106,00	466,30	3.2.	13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																										
	5. Surface parking perméable	325,41	52,05	3.3.	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																										
6. Emprise au sol (hors rampe)	7. Surface rampe	11897,00	102,06	4.	15. Zone PPR																																																																																																																																																																										
	8. Surface pavement pierre	100,00	100,00	5.	16. Zone PLU																																																																																																																																																																										
	9. Surface rampe	100,00	100,00	6.	Autres																																																																																																																																																																										
	10. Surface pavement pierre	517,20	517,20	7.	Autres																																																																																																																																																																										
11. Surface Allcobond		2184,30	2184,30	6. Zone constructible																																																																																																																																																																											
SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE		1406,97	1406,97	7. Zone constructible																																																																																																																																																																											
SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du Code de l'urbanisme)		2184,30	2184,30	8. Zone constructible																																																																																																																																																																											
SURFACE DE VENTE LIDL MUR A MUR		1425,20	1425,20	9. Zone constructible																																																																																																																																																																											
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU																																																																																																														
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU																																																																																																														
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU																																																																																																														
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU																																																																																																														
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU																																																																																																														
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU																																																																																																														
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU																																																																																																														
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU																																																																																																														
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU																																																																																																														
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU																																																																																																														
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Éléments relatifs au règlement d'urbanisme</th> <th>Projet</th> <th>PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>8. COBures</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>10. Couleur imposées (RAL)</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>11. Parement de façades</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>12. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>13. Matériau pour le trottoir</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>15. Zone PPR</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>16. Zone PLU</td> <td>.....</td> </tr></tbody></table>		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU	7. Ratio volume bâtiment réalisable	8. COBures	9. Bassin de rétention	10. Couleur imposées (RAL)	11. Parement de façades	12. Matériau pour le trottoir	13. Matériau pour le trottoir	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	15. Zone PPR	16. Zone PLU																																																																																																															
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																	
Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	Projet	PLU																																																																																																																																																																																	
7. Ratio volume bâtiment réalisable																																																																																																																																																																																	
8. COBures																																																																																																																																																																																	
9. Bassin de rétention																																																																																																																																																																																	
10. Couleur imposées (RAL)																																																																																																																																																																																	
11. Parement de façades																																																																																																																																																																																	
12. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
13. Matériau pour le trottoir																																																																																																																																																																																	
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux																																																																																																																																																																																	
15. Zone PPR																																																																																																																																																																																	
16. Zone PLU																																																																																																																																																																																		



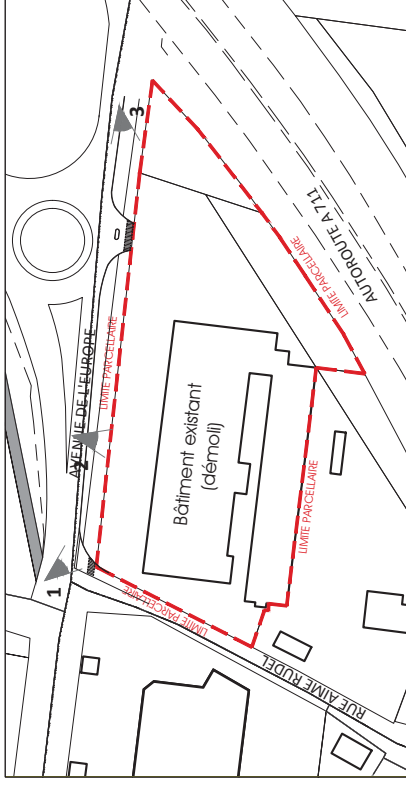
Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3



MAGASIN :
LIDL LEMPPDES
 79 Avenue de l'Europe - 63370 LEMPPDES
 DR :
 LIDL DR12
 Direction Régionale de Montchanin
 Rue Eugène Herzog
 71210 MONTCHANIN
 DESIGNATION :
PHOTOS PROCHES

TYPE MAGASIN :
**NFK
 T14**

Type de surface	Désignation	Nombre	m ²
1. Nombre de places de parking	1. Nombre de places de parking	127	1664,84
	dont nombre de places PVR	2	35,20
	dont nombre de places famille	2	33,00
	dont nombre de places véhicules électriques	61	793,12
	dont nombre de places autoparcage	0	0,00
	Aire de circulation des PL inclus	4698,87	5106,00
2. Surface du parking couvert		3255,41	3255,41
3. Surface du parking non couvert		1387,00	1387,00
4. Surface des espaces verts		102,06	102,06
5. Surface parking imperméable		160,10	160,10
6. Surface parking perméable		517,29	517,29
7. Surface au sol (hors rampe)			
8. Surface au sol (hors rampe)			
9. Surface rampe			
10. Surface parement pierre			
11. Surface Allcobond			
	SURFACE DE VENTE REGLÉMENTAIRE	1406,97	
	SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du Code de l'urbanisme)	2884,30	
	SURFACE DE VENTE LIDL MUR A MUR	1425,20	

Éléments relatifs au PLU		Éléments relatifs au règlement d'urbanisme		PLU	Projet	PIECE	PAGE
% d'espaces verts	7. Ratio volume bâtiment réalisable	m3	...	APD	12/17
Nombre d'arbres par rapport aux voies	8. Côtures		INDICE
voies	9. Bassin de rétention	20,00		J
voies cas échéant	10. Couleur imposées (RAL)	5,00		
loi ALUR	11. Parement de façades		
loi SRU	12. Matériaux pour la toiture		
autres	13. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux		
NC	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux		
%	15. Zone PPR		
m ²	16. Zone PLU		
	Pour VL (Axe principal)		
	En entrée		
	En sortie		

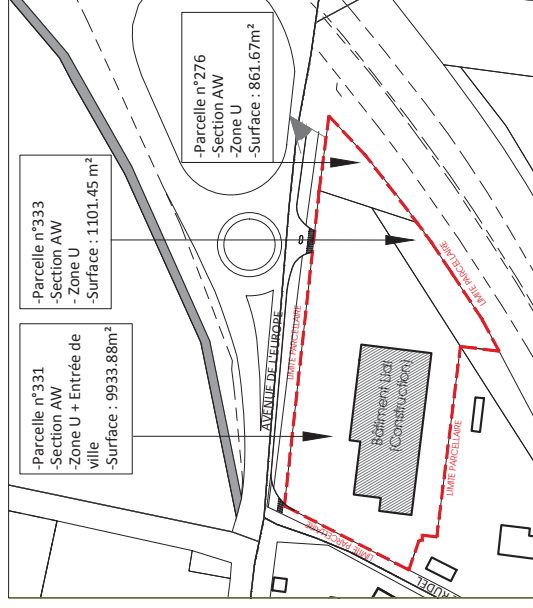




Vue actuelle



Vue Projetée



Plan de repérage



MAGASIN :
LIDL LEMPDES
 79 Avenue de l'Europe - 63370 LEMPDES

DR :
 LIDL DR12
 Direction Régionale de Montchanin
 Rue Eugène Herzog
 71210 MONTCHANIN

DESIGNATION :
INSERTION DU PROJET

TYPE MAGASIN :

**NFK
T14**

Type de surface	Désignation	Nombre	m ²	Éléments relatifs au PLU
1. Nombre de places de parking	127	1664,84	1	% d'espaces verts
	dont nombre de places PVR	2	35,20	Nombre d'arbres
	dont nombre de places famille	2	33,00	par rapport aux voies
	dont nombre de places véhicules électriques	61	793,12	par rapport aux limites
	dont nombre de places autoparcage		0,00	voies
	Axe de circulation des PL inclus		4698,87	voies cas (échant)
	Axe de circulation des PL exclus		5106,00	loi ALUR
2. Surface du parking couvert		3255,41	3	loi SRU
3. Surface des espaces verts		3255,41	4	autres
4. Surface parking imperméable		11897,00	5	NC
5. Surface parking perméable		2283,20	6	%
6. Emprise au sol (hors rampe)		102,06	7	m ²
7. Surface au sol (hors rampe)		517,28	8	
8. Surface rampe		102,06	9	
9. Surface parement pierre		1406,97	10	
10. Surface parement terre		2884,30	11	
11. Surface Allcobond		1425,20	12	
	SURFACE DE VENTE RÉGLEMENTAIRE			
	SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du Code de l'urbanisme)			
	SURFACE DE VENTE LIDL MUR A MUR			

PLU	Projet	Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	PLU	Projet
...	...	7. Ratio volume bâtiment réalisable
...	...	8. C0bures
...	...	9. Bassin de rétention
...	...	10. Couleur imposées (RAL)
...	...	11. Parement de façades
...	...	12. Matériaux pour les toitures
...	...	13. Matériaux pour les toitures
...	...	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux
...	...	15. Zone PPRi
...	...	16. Zone PLU

PIU	Projet	Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	PIU	Projet
m3	...	7. Ratio volume bâtiment réalisable
...	...	8. C0bures
...	...	9. Bassin de rétention
...	...	10. Couleur imposées (RAL)
...	...	11. Parement de façades
...	...	12. Matériaux pour les toitures
...	...	13. Matériaux pour les toitures
...	...	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux
...	...	15. Zone PPRi
...	...	16. Zone PLU

PAGE	PIECE	INDICE	DATE	ECHELLE	ARCHITECTE
13/17	APD	J	27/03/2020	1/2000	ATELIER CASA

Annexe 5



Esri France - IGN: Copyright © 2018 IGN, Esri France 2018

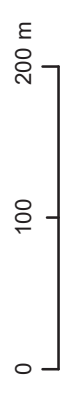
Registre parcellaire graphique (2017)

- Blé tendre
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Maïs grain et ensilage
- Autres cultures industrielles
- Orge
- Autes oléagineux
- Divers

Bâtiments

- Industriel, commercial ou agricole
- Autre bâtiment

Emprise du site d'étude

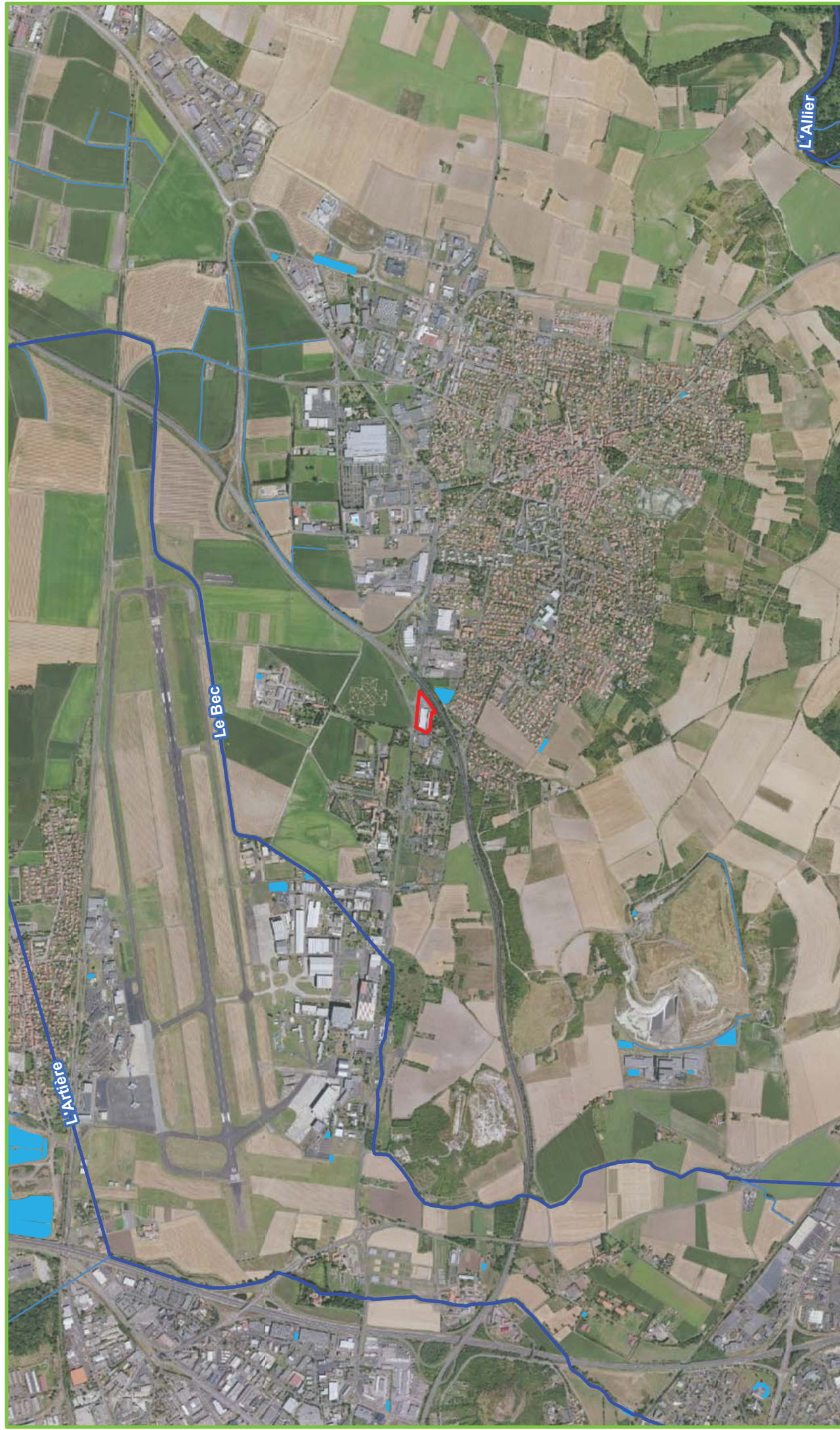


Client : LIDL	Echelle : 1:5 000	N° d'annexe : 5-1
Projet - Localisation : Examen cas par cas - 79 avenue de l'Europe à Lempdes (63370)	Format : A4	Date : 09/03/2020
Objet : Occupation des sols par les bâtiments et registre parcellaire graphique	Auteur : L. Schmitt	N° de projet : 1617186
Sources : IGN BDTopo - Bâtiments, RPG		Accord : C. Villecroze



Tauw

Annexe 6



Emprise du site d'étude

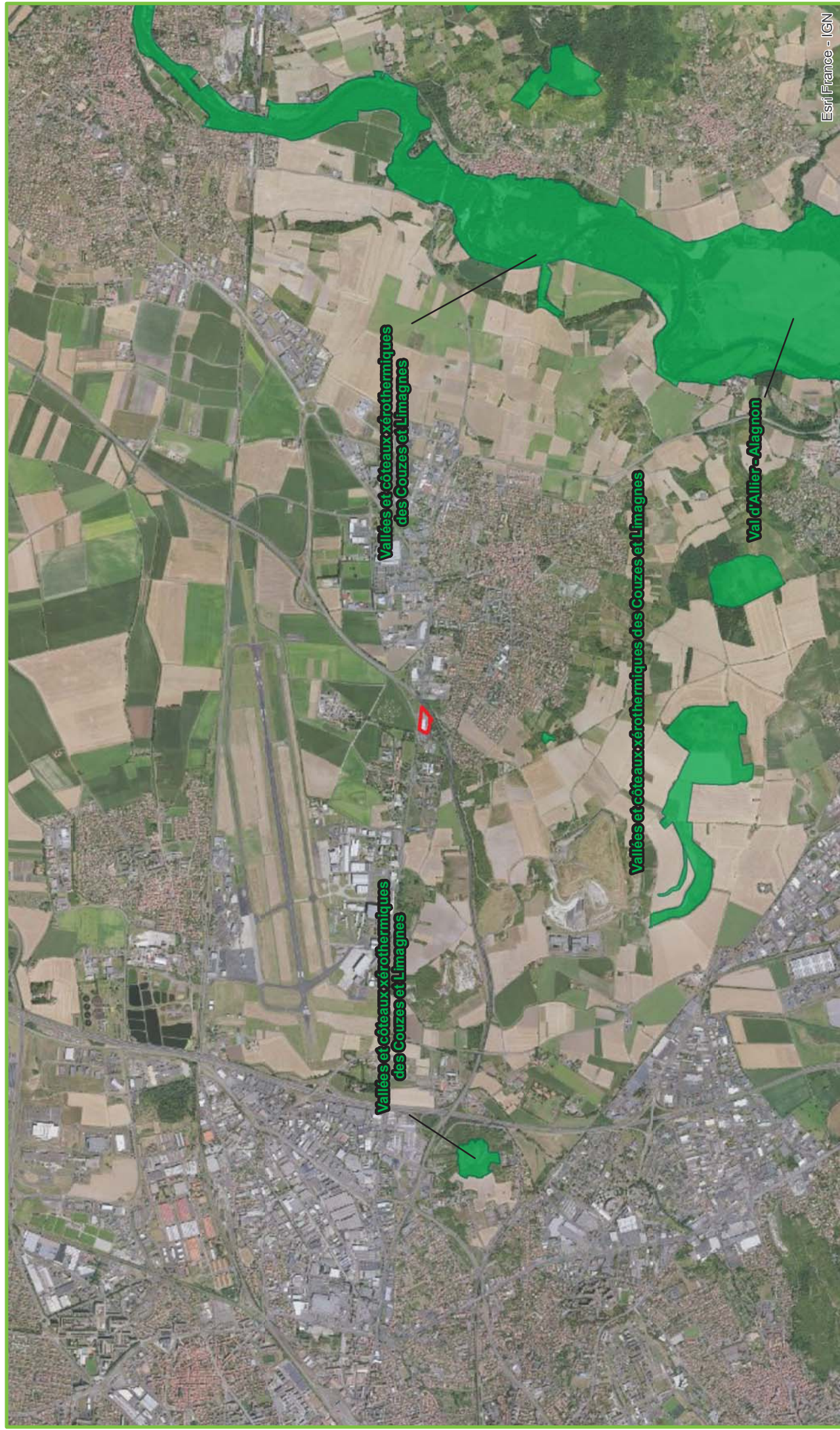
Bassin

Réseau hydrographique

Principal

Secondaire

Client : LIDL	Echelle : 1:25 000	N° de figure : 5-2
Projet - Localisation : Cas par cas - 79 avenue de l'Europe à Lempdes (63370)	Format : A4	Date : 09/03/2020
Objet : Contexte hydrologique	Auteur : L. Schmitt	N° de projet : 1617186
Sources : IGN - BD TOPO Hydrographie	Tauw	



Esri France - IGN



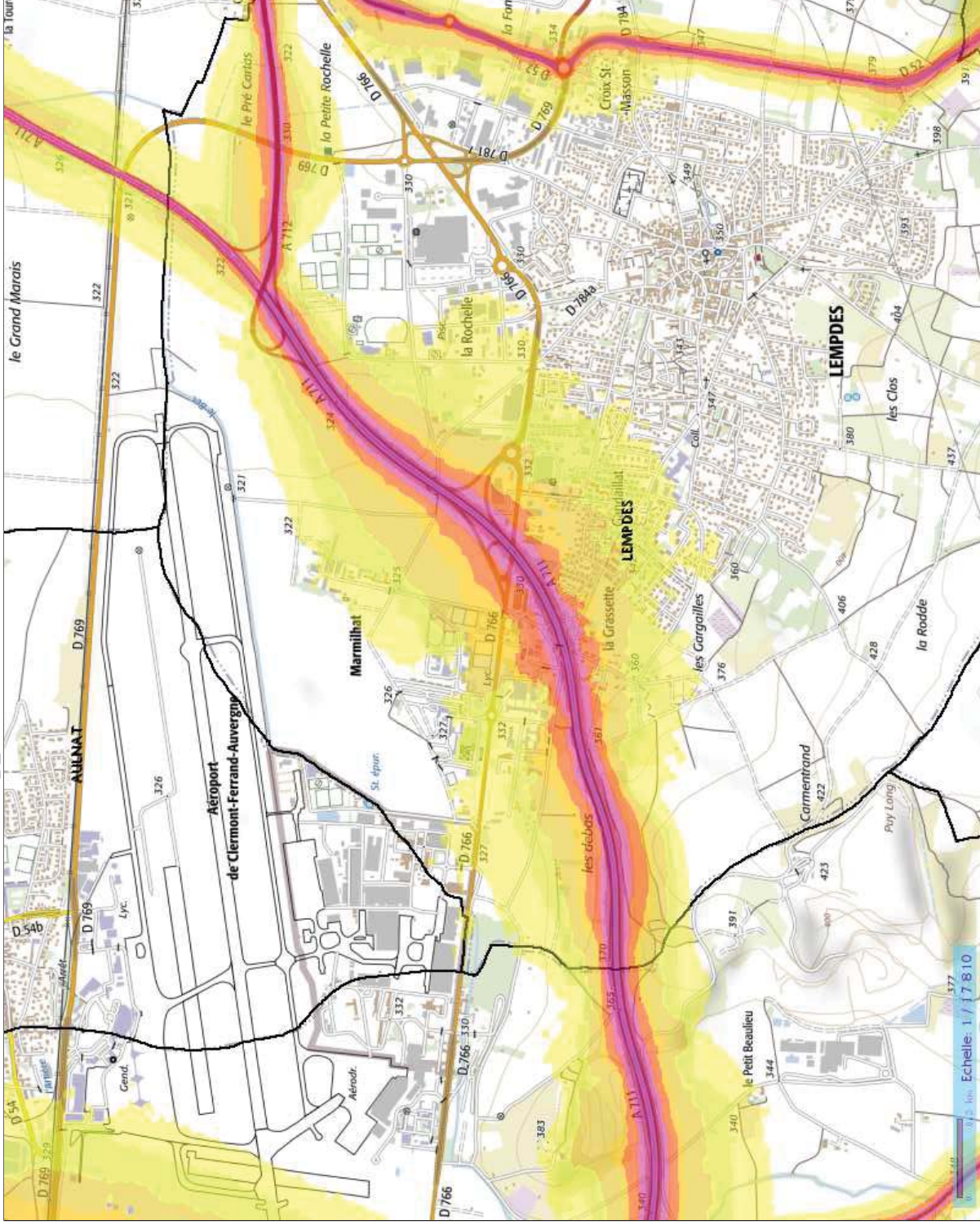
Emprise du site d'étude

Natura 2000 - ZSC

Client :	LIDL	Echelle :	1:40 000	N° d'annexe :	6
Projet - Localisation :	Examen cas par cas - 79 avenue de l'Europe à Lempdes (63370)	Format :	A4	Date :	09/03/2020
Objet :	Localisation des zones Natura 2000 à proximité du site	Auteur :	L. Schmitt	N° de projet :	1617186
Sources :	IGN, INPN	Accord :	C. Villecroze		



Annexe 7



Contenu e l rfc

Annotations

Zones exposées au bruit type a

- route den (24 heures) - type a
- 55-60
- 60-65
- 65-70
- 70-75
- 75 et plus

route n (nuit) - type a

- 50 - 55
- 55 - 60
- 60 - 65
- 65 - 70
- 70 - 75
- 75 et plus

voie ferrée den (24 heures) - type a

- 55-60
- 60-65
- 65-70
- 70-75
- 75 et plus

voie ferrée n (nuit) - type a

- 50 - 55
- 55 - 60
- 60 - 65
- 65 - 70
- 70 et plus

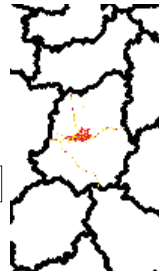
limite département

communes

nom communes

fond scan express

fond de carte OSM



Tous droits réservés.
 Document imprimé le 4 Mars 2020, serveur Géo-
 IDE carto V0.2, [http://carto.geo-
 ide.application.developpement-durable.gouv.fr](http://carto.geo-

 ide.application.developpement-durable.gouv.fr),
 Service: DDT 63.

Annexe 8

ÉTUDE DE TRAFIC EN VUE D'UN TRANSFERT D'UNE SURFACE COMMERCIALE D'UN LIDL A LEMPDES (63)

▲ Etude de trafic à Lempdes



SOMMAIRE

- Contexte et objectif de la mission
- Recueil de données sur le terrain
 - Conditions de circulation
 - Comptages automatiques
 - Comptages directionnels
- Projet et hypothèse d'induction
 - Calcul d'induction du nombre de clients supplémentaires
- Calcul de capacité
 - Calcul sur l'état actuel
 - Calcul sur l'état futur
- Conclusions et préconisations



Contexte de la mission

- Situé sur la commune de Lempdes, Lidl souhaite transférer son magasin plus à l'Ouest sur cette même commune. Sa surface commerciale va augmenter puisqu'il s'agit d'un magasin de nouvelle génération, 1407m² de surface de vente.
- Le parking comprend une entrée/sortie unique pour les clients depuis le giratoire récemment construit sur l'avenue de l'Europe, donnant accès :
 - à Clermont Ferrand par l'avenue de l'Europe en direction de l'Ouest
 - à Lempdes par l'avenue de l'Europe en direction de l'Est
 - direct à l'A711 par l'échangeur 1.3.
 - Les livraisons sont prévues par la rue Aimé Rubel

- L'objectif de l'étude est de réaliser un état des lieux des déplacements autour de l'ensemble commercial dans lequel se trouve Lidl actuellement et de mesurer l'impact d'un transfert sur la nouvelle situation choisie. Cela nous permet de vérifier la faisabilité de ce transfert au regard de la circulation.

- Pour cela nous avons réalisé :

- Des **comptages routiers en section courante durant une semaine et des comptages directionnels aux heures de pointe** permettant l'analyse du trafic actuel de la zone ;
- Une **analyse des comportements** des usagers actuels ;
- L'estimation des flux futurs** à l'heure de pointe commerciale un vendredi soir et samedi matin et après-midi ;
- Des calculs **de capacité actuelle et future sur les carrefours** en vérifiant la faisabilité du projet.



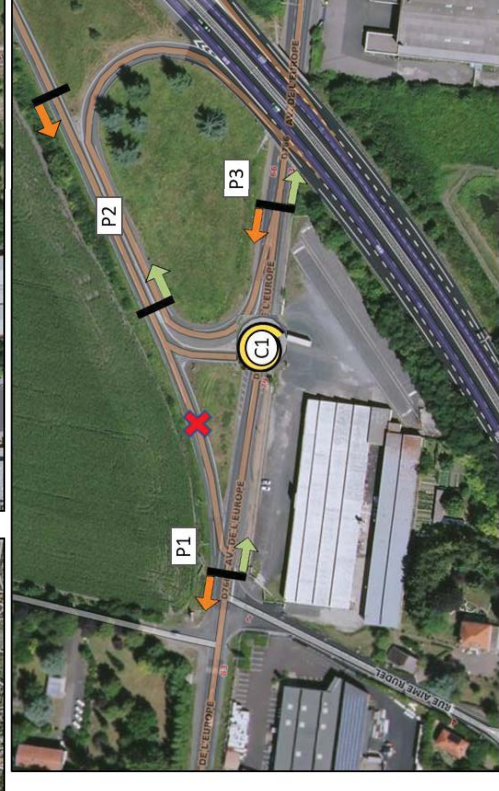
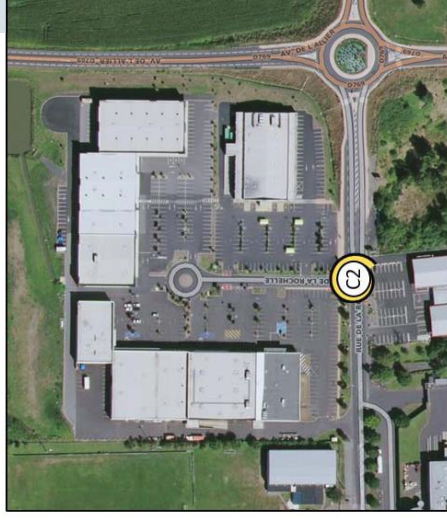
► Recueils de données

- Pour mesurer les impacts sur l'ensemble du secteur, la mission consiste dans un premier temps à réaliser un diagnostic exhaustif de l'ensemble des déplacements sur le secteur. Ces derniers sont analysés d'un point de vue qualitatif et quantifiés à l'aide de comptages et d'enquêtes sur les mouvements tournants.
- Pour réaliser cette étude, nous avons réalisés les recueils suivants :
 - Des **relevés des conditions de circulation** un sur le samedi et vendredi
 - Des **comptages du débit routier** des véhicules en section courante sur une semaine du jeudi 13 au mercredi 19 février 2020.
 - Des **comptages directionnels de véhicules aux carrefours** le 14 février 2020 de 16h30 à 19h et le 15 février 10h30 à 12h et 15h à 18h

Les comptages automatiques ont pour objectif de connaître les flux et leur répartition (VL/PL-Bus) sur une période d'une semaine complète, afin de connaître les charges de trafic sur les différents créneaux horaires de la semaine sur le secteur. Les résultats sont détaillés au pas de 15 minutes, avec différenciation des sens de circulation.

Le comptage directionnel a pour but de connaître le fonctionnement du carrefour situé à l'entrée de l'enseigne. L'objectif est de dénombrer tous les mouvements tournants afin de définir si les flux additionnels pourront être supportés par la configuration du carrefour actuel.

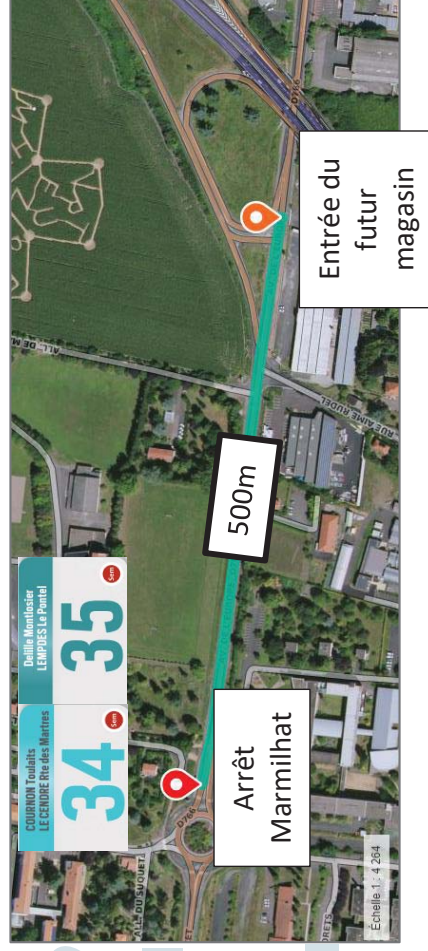
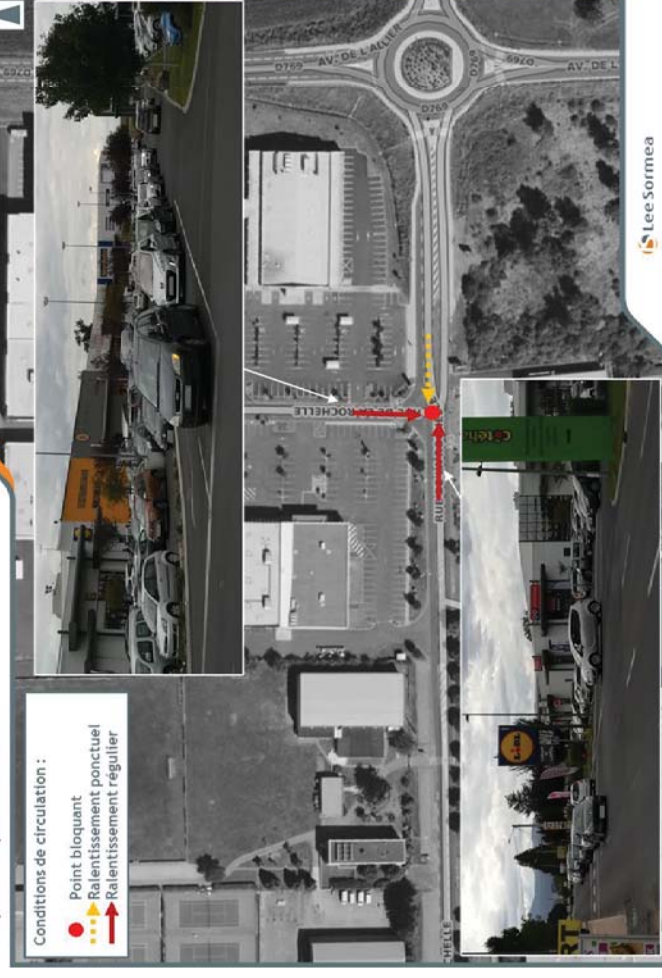
Plan de pose pour l'étude de trafic
Lidl - Lempdes



Relevé de fonctionnement

- L'accès actuel ne concerne pas que le magasin Lidl mais dessert plusieurs enseignes. Les flux générés ne proviennent donc pas uniquement de Lidl.
- Il existe un accès principal regroupant entrée et sortie des clients qui ressortent tous sur la rue de la Rochelle. A noter une seconde sortie moins utilisée du coté Ouest de la zone (devant le magasin Bleu Libellule) et étant réservé pour les livraisons en entrée.
- Sur le carrefour actuel d'accès à Lidl, la sortie constitue l'élément le plus problématique. Sur la rue de la Rochelle en provenance de l'Ouest, de nombreux véhicules attendent régulièrement de pouvoir s'insérer dans la zone commerciale.
- Absence de ligne TC proche du magasin.

Relevé de fonctionnement - Samedi après-midi
Lempdes - septembre 2019



- En revanche, il n'y a pas de difficultés de circulation au niveau du giratoire du futur emplacement de Lidl.
- En outre, on note la présence d'un arrêt TC à coté du lycée Agricole, arrêt Marmilhat, lignes 34 et 35 (à 500 mètres du futur Lidl).

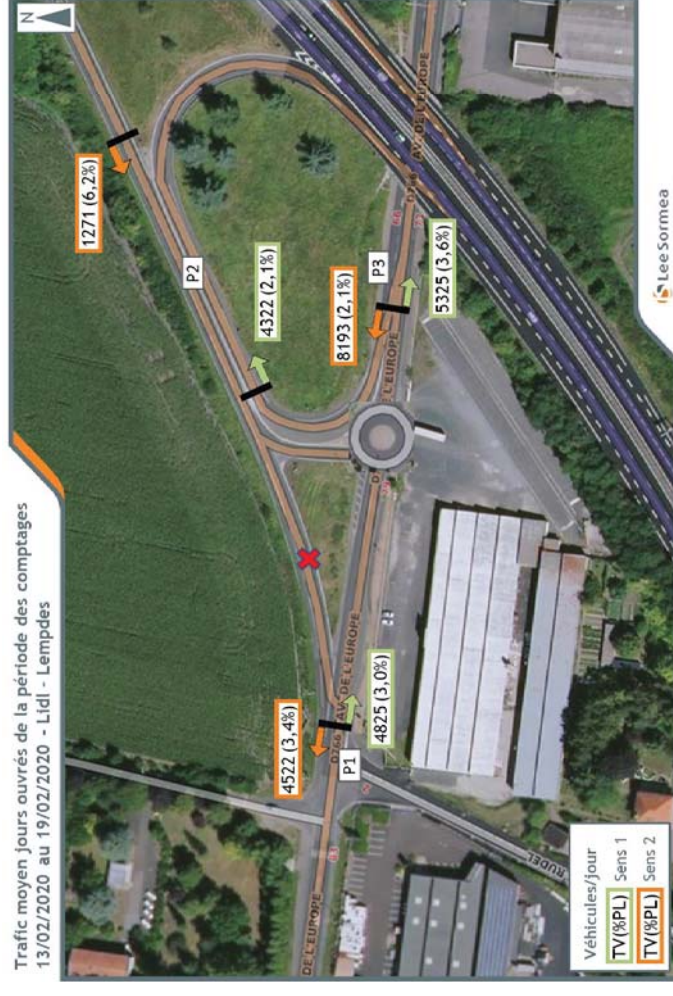
► TMJ (Trafic Moyen Journalier) et TMJO (Trafic Moyen Jours Ouvrés)

Ouvrés) de la période des comptages

- L'entrée Ouest du giratoire concentre le plus de véhicules avec un TMJ de près de 7400 véhicules. A noter que nous n'observons aucun problème d'écoulement des flux au niveau du giratoire.
- La sortie de l'autoroute est l'axe le moins emprunté. L'insertion au niveau du tourne-à-gauche en direction de Lempdes était difficile. Cela peut expliquer le faible trafic. Avec la création du giratoire, les habitudes vont certainement évoluer et la charge légèrement augmenter, mais l'accès de Lempdes depuis l'A89 Est se fait préférentiellement depuis la sortie précédente.
- La part des poids lourds est plus importante sur la sortie de l'autoroute avec plus de 5% de PL en TMJ et plus de 6% en TMJO.



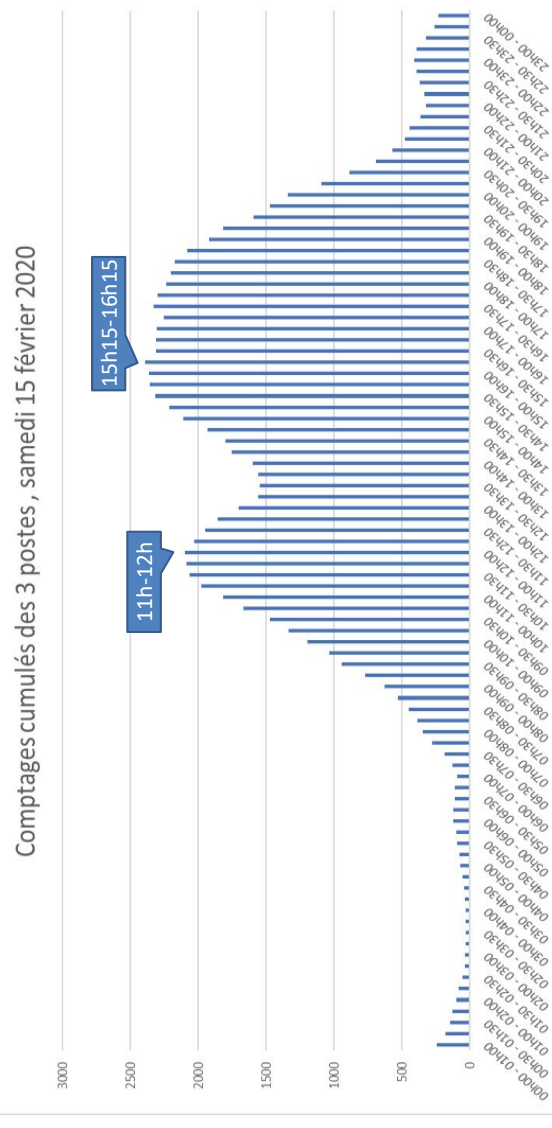
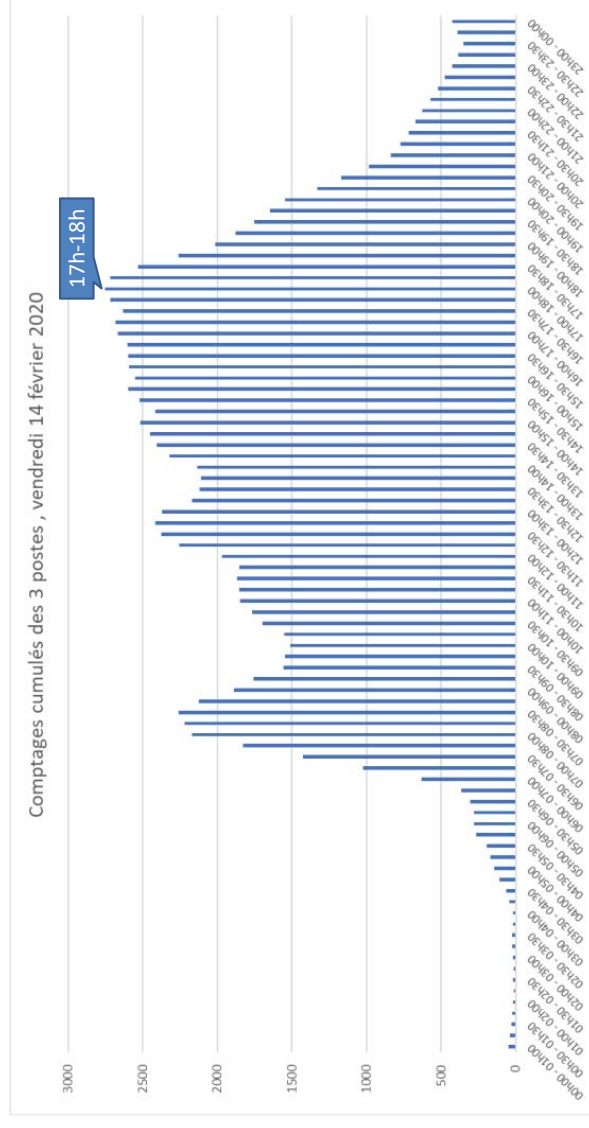
Le TMJ est calculé sur la moyenne des jours de la semaine



Le TMJO est calculé sur la moyenne des jours ouvrés de la semaine (lundi au vendredi).

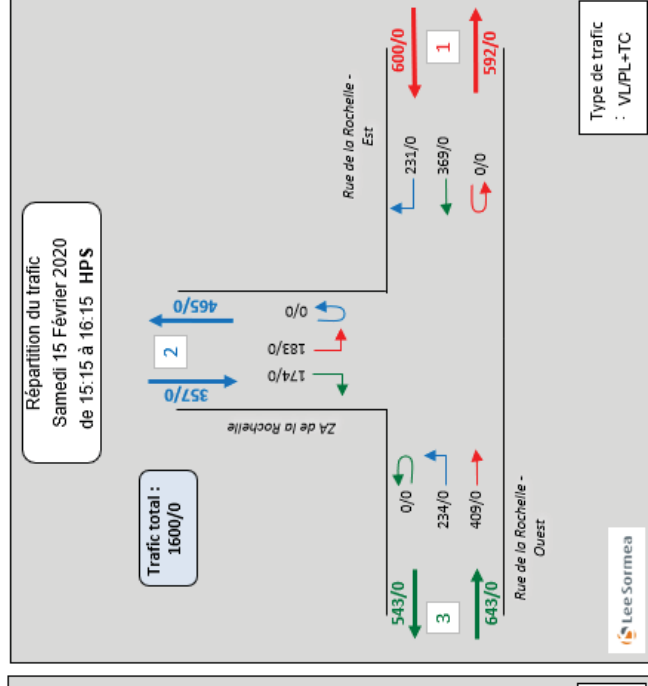
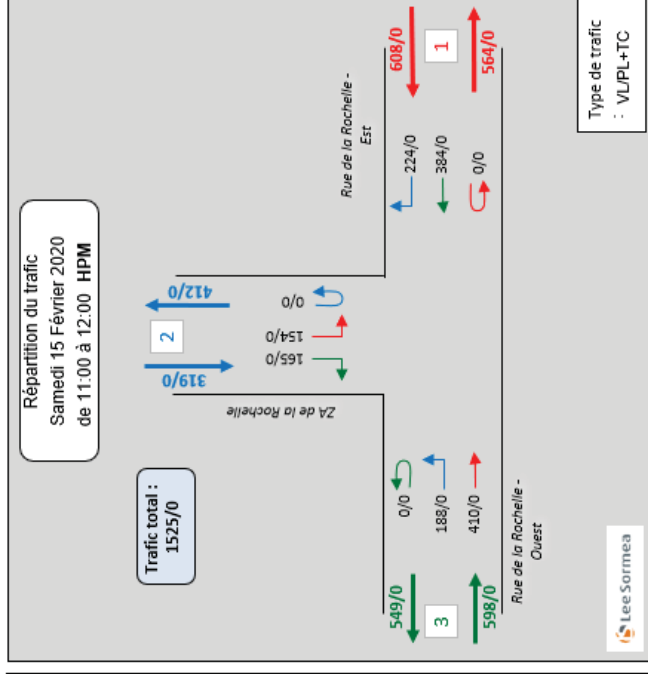
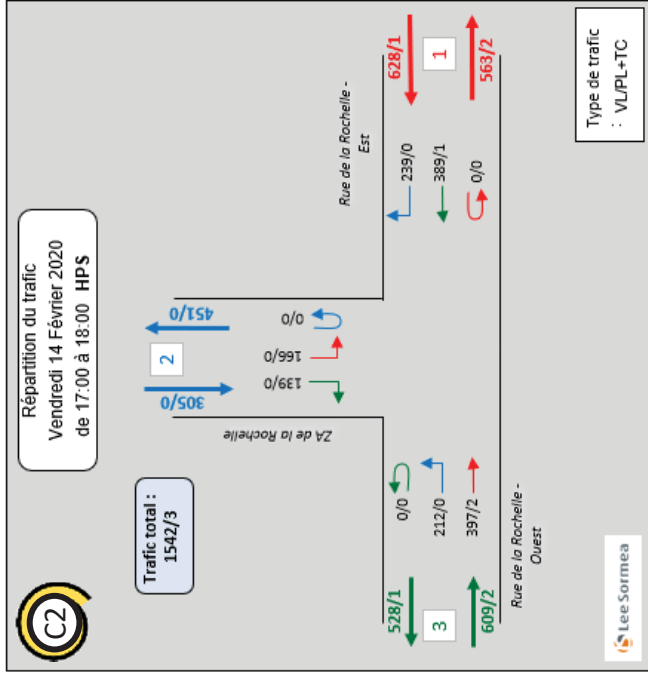
► Validation de l'heure de pointe du soir

- ❑ Les comptages automatiques de débit routier ont été installés par nos soins pour relever les flux durant une semaine.
- ❑ Les conditions de circulation étaient normales. Le trafic n'a pas été perturbé.
- ❑ La définition de l'heure de pointe est identifiée par rapport aux comptages et confirmée par les comptages directionnels du samedi 15 février et du vendredi 14 février.
- ❑ Les heures de pointe sont donc les suivantes : **le samedi entre 11h et 12h et entre 15h15 et 16h15. Le vendredi l'heure de pointe est 17h - 18h.**



Flux tous véhicules (VL+PL)

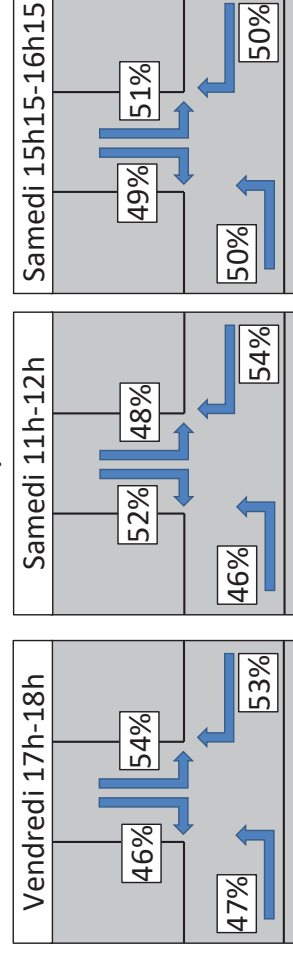
Comptages directionnels sur l'entrée du magasin existant



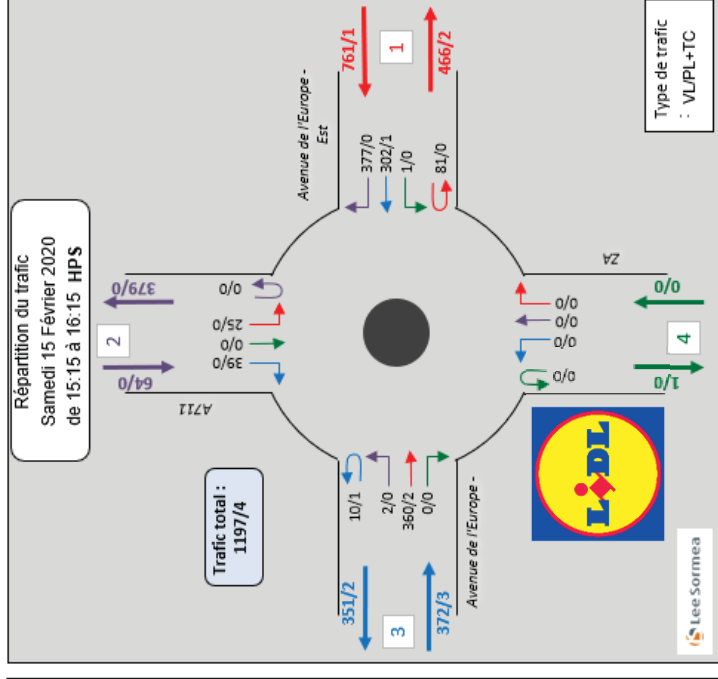
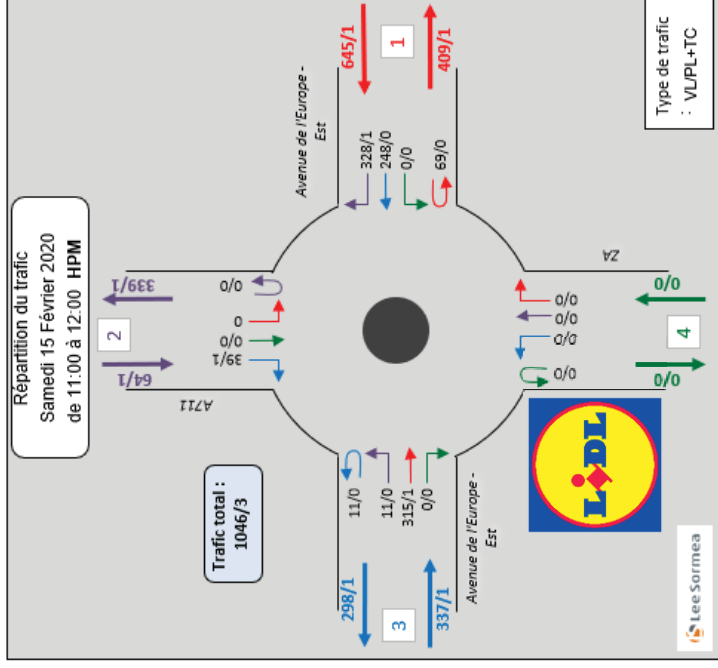
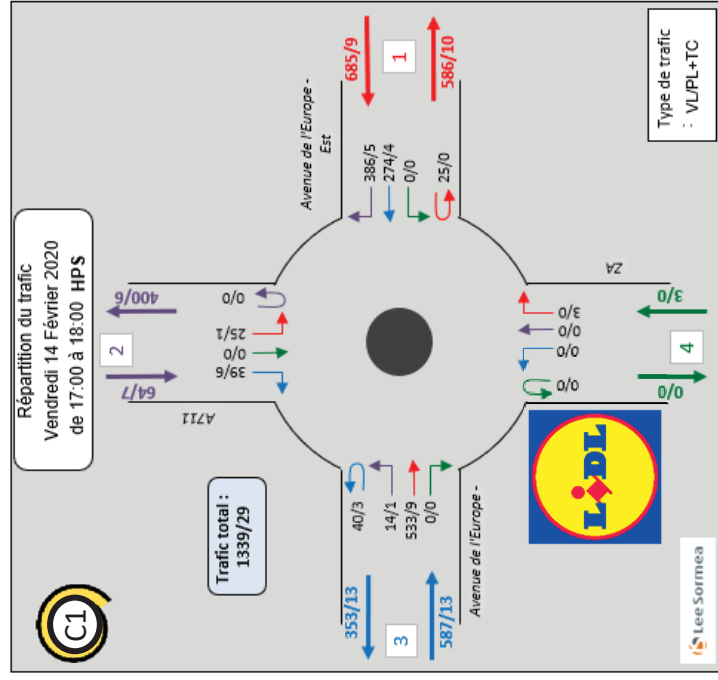
Sur la branche en direction du giratoire, rue de la Rochelle Est, nous comptabilisons entre 8000 et 10000 véhicules/jour (le vendredi et le samedi). Sur les 3 heures observées, les flux sont majoritaires sur l'avenue de la Rochelle avec près de 1200 véhicules sur l'heure de pointe (2 sens cumulés) sur la branche Est du carrefour le vendredi comme le samedi après-midi.

Concernant la branche Nord, entrée/sortie de la zone commerciale, c'est le samedi après-midi qu'il y a le plus de véhicules avec 822 (2 sens cumulés) contre 731 le matin et 756 le vendredi soir par heure.

- A l'emplacement actuel, la répartition des flux en direction de Lidl est distribuée de la manière suivante :



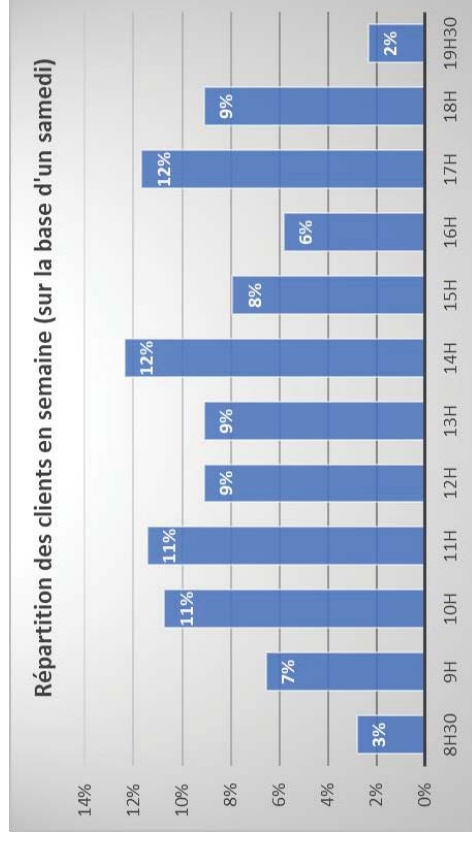
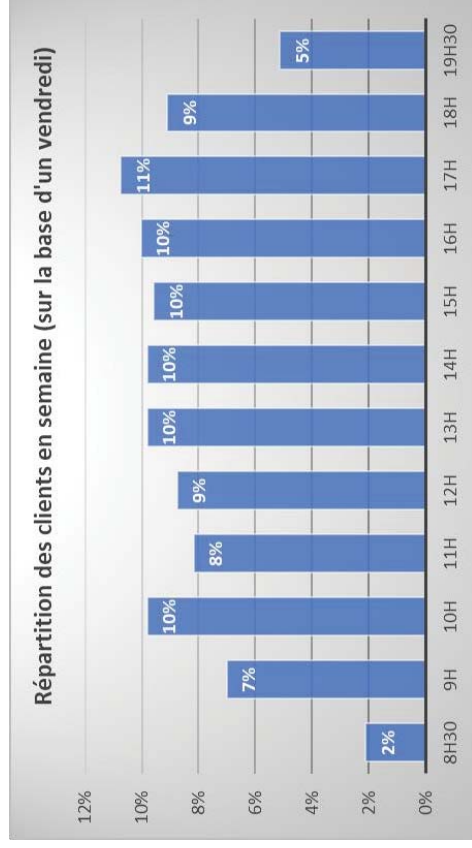
► Comptages directionnels sur le giratoire devant accueillir le LIDL



- Les flux sont majoritaires sur l'avenue de l'Europe et plus particulièrement l'entrée Est avec à minima 646 entrées (par heure) de véhicules sur le giratoire le samedi entre 11h et 12h. Le pic se situe le samedi après-midi avec 761 voitures et 1 PL par heure.
- La direction la plus importante du giratoire est le tout droit d'Ouest en Est sur l'avenue de l'Europe avec 542 véhicules (533 VL et 9 PL) par heure. C'est d'ailleurs le vendredi à l'HPS que le trafic est le plus important à ce giratoire par rapport aux deux autres périodes observées. Il s'agit principalement de mouvement domicile-travail (mouvement pendulaire).

► Fréquentation actuelle du magasin Lidl

- D'après des hypothèses basées sur des magasins Lidl similaire, nous pouvons convenir que:
 - Le magasin avec un surface de vente de 800 m² accueille actuellement 5 100 clients par semaine
- Répartition journalière pour un vendredi et un samedi :



Répartition de la fréquentation du LIDL de Lempdes, d'après GoogleMaps

- La répartition des clients le vendredi est plutôt homogène, le samedi elle est plus variable avec plusieurs pics dans la journée.
- Le vendredi le pic est concentré entre 17H00 et 18H00 (période d'affluence constatée sur le magasin), et comptabilise environ 110 véhicules.
- Le samedi les pics sont plus importants, on comptabilise environ 150 clients par heure de pointe, sur les 3 pics observés.

► **Projet et hypothèses retenues – Evolution des trafics**

- Le projet de transfert de magasin correspond à un magasin de nouvelles générations de 1407m² de surface de vente.
- Nous prenons également comme hypothèse que le nombre de personnes venant en voiture sera plus important du fait de l'environnement très routier qui l'entoure (moins de foisonnement avec les autres commerces environnants).
- Le flux supplémentaire lié à l'agrandissement du magasin est de 45 clients/h : Cette évolution est indexée sur la croissance de la surface de vente (sur la base d'un ratio de 7,5 client/h pour 100 m² supplémentaires de surface de vente).
 - Surface de vente actuelle : 800 m²
 - Surface de vente future : 1407 m²
 - Augmentation : 607 m²
 - Calcul client additionnel : $7,5 * (607/100) = 45$ clients/h
 - Evolution de la structure des modes de déplacement :
 - Augmentation de la part VL
 - Diminution de la part des piétons, et cycles dans un premier temps (le projet de piste cyclable passant par l'avenue de l'Europe porté par la métropole pourra faire remonter le taux de cyclistes parmi la clientèle lorsque les travaux seront réalisés).

Clients	Vendredi HPS	Samedi HPM	Samedi HPS
Flux entrant/sortant	155	185	167

Les données sont exprimées en nombre de véhicules/h. Elle tiennent compte de la zone de chalandise auprès de ses clients, elle nous rapporte un taux de motorisation pour ce secteur d'étude de 98,7%.

Flux VL	Vendredi HPS	Samedi HPM	Samedi HPS
Flux entrant/sortant	153	183	165

► Répartitions des trafics d'après les hypothèses

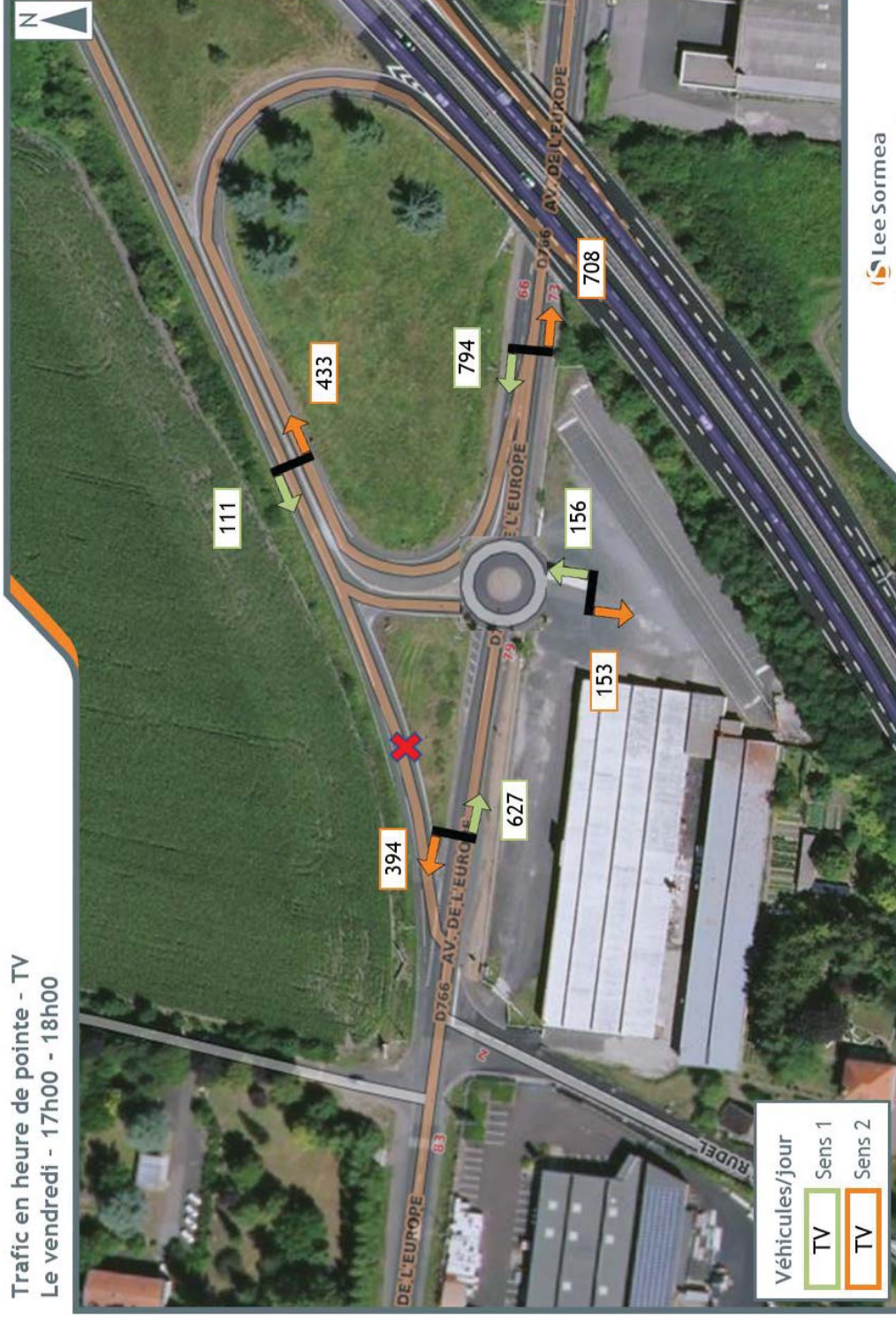
- Nous prenons comme hypothèse :
 - Un report de 100% des clients du Lidl actuel, plus le flux additionnel lié à l'augmentation de surface de vente.
 - Les nouveaux flux générés par Lidl seront répartis selon la plus probable zone de chalandise du magasin (basé sur le magasin actuel et son positionnement futur), ici le magasin Lidl se tourne plus en direction de Lempdes (Est). La part des clients en direction de Clermont-Ferrand est faible.

Répartition des flux

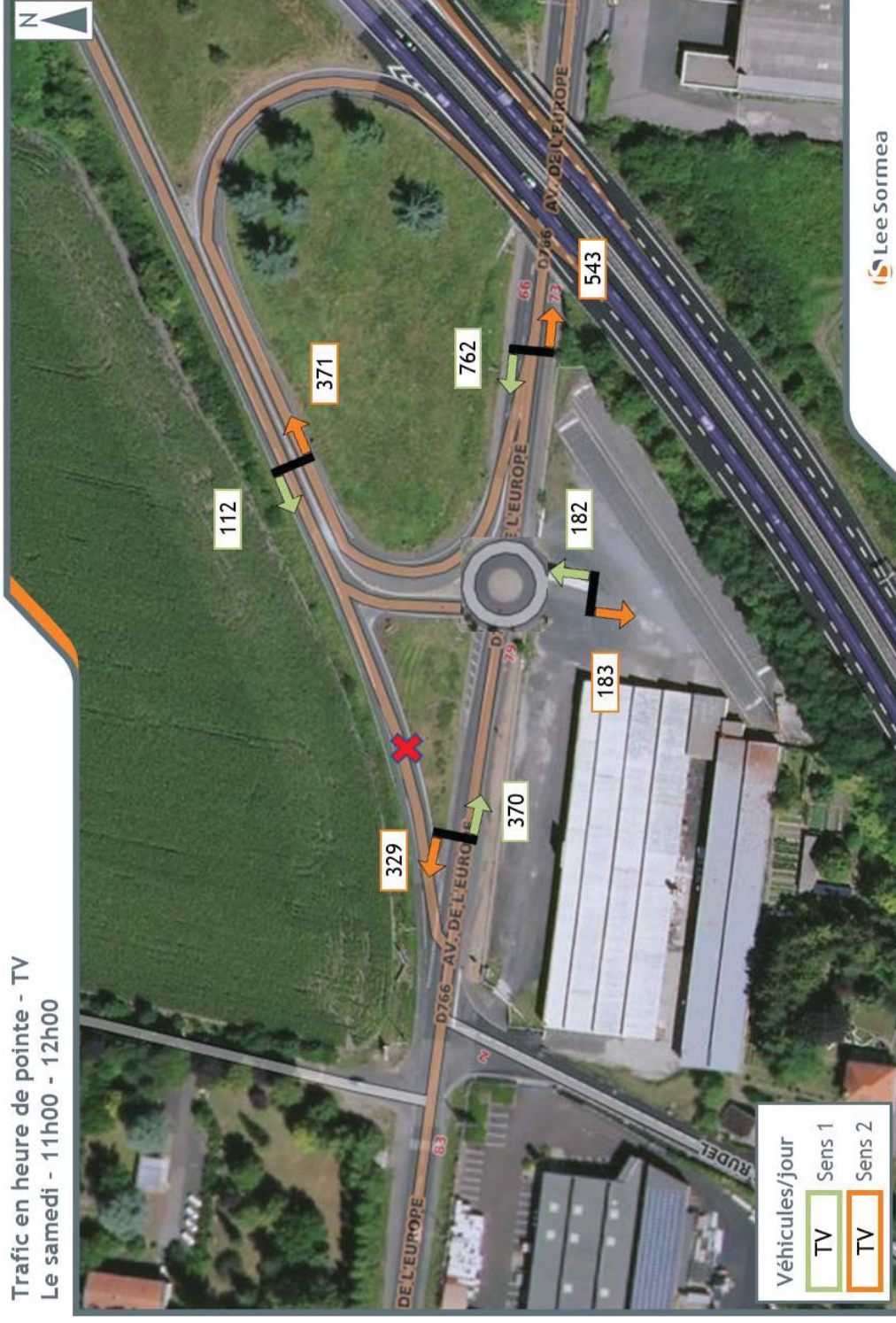


► Flux de trafics (TV) induits d'après les hypothèses - Vendredi

Trafic en heure de pointe - TV
Le vendredi - 17h00 - 18h00

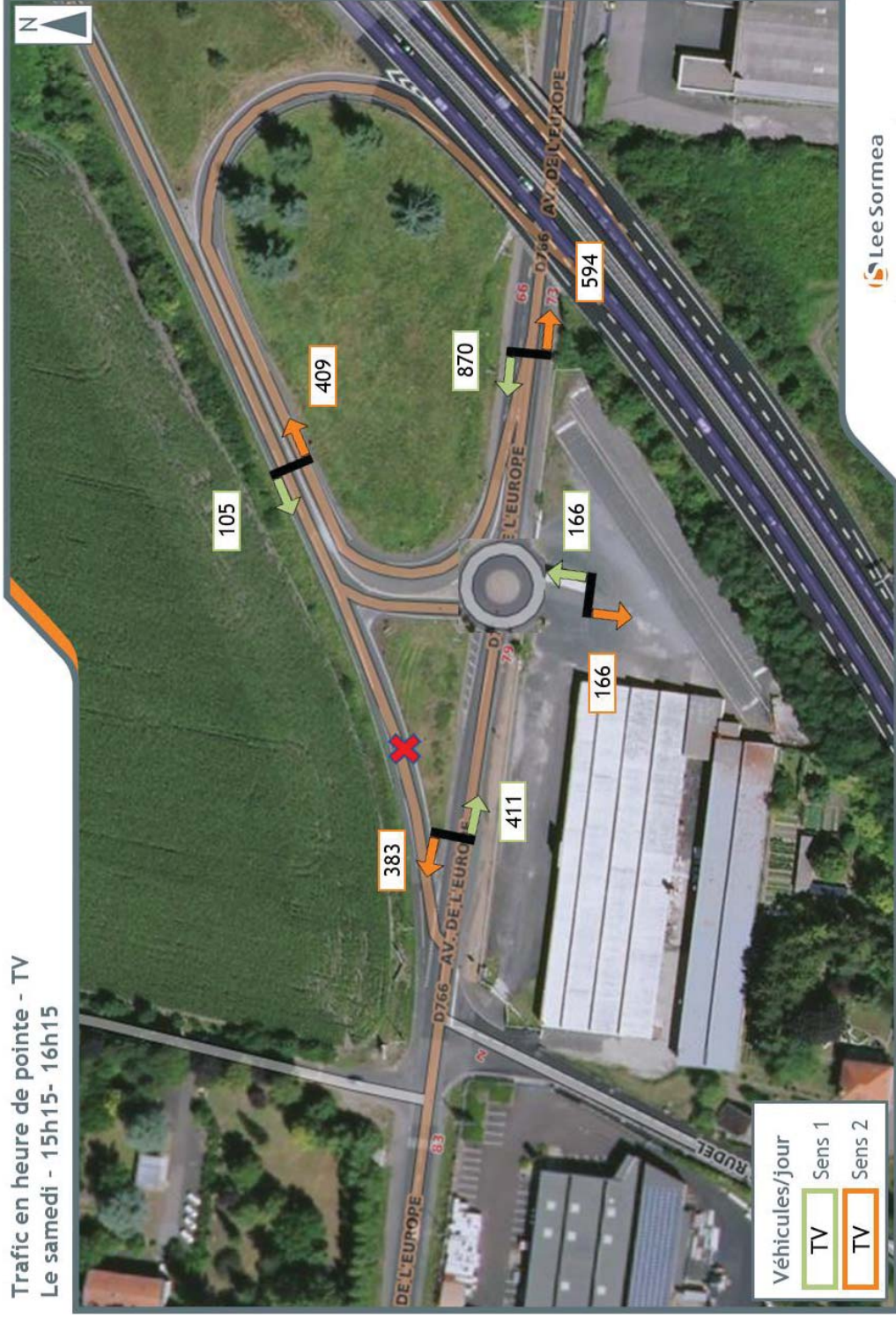


► Flux de trafics (TV) induits d'après les hypothèses – Samedi matin



► Flux de trafics (TV) induits d'après les hypothèses – Samedi A-M

Trafic en heure de pointe - TV
Le samedi - 15h15- 16h15



► Principe de calcul de créneau critique (capacité des voies)

Pour calculer la capacité du carrefour, nous nous appuyons sur le Guide CERTU, Carrefours urbains, 2010.

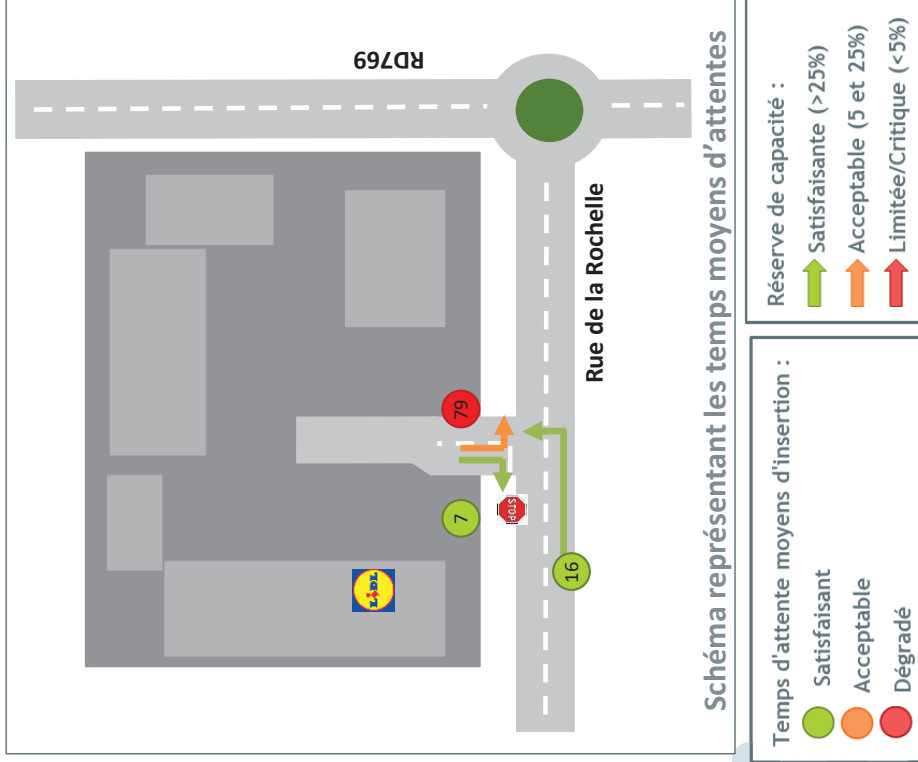
Les calculs sont réalisés sur l'ensemble des périodes de pointe, donnant un résultat moyenné d'une affluence fluctuante sur l'heure.

Définitions générales :

- La capacité limite et le temps moyen d'attente sont calculés uniquement pour les voies cédant le passage, les autres voies n'étant pas contraintes car prioritaires.
- Par définition, le **créneau critique** désigne le temps minimum pour s'insérer sur la voie principale depuis la voie secondaire, en considérant le flux antagoniste sur la voie principale (1 sens ou 2 sens).
- Le **temps moyen d'attente** limite est acceptable en dessous de 30 secondes. Entre 30 secondes et 1 minute, l'acceptabilité est discutable d'autant plus que l'apparition de comportement à risque augmente. Au-delà d'une minute, des feux sont nécessaires.
- Le choix du créneau critique (manœuvre de traversée de la voie principale) se détermine d'après les informations suivantes (source : guide des carrefours urbains du CEREMA).



► Réserves de capacité – Situation actuelle



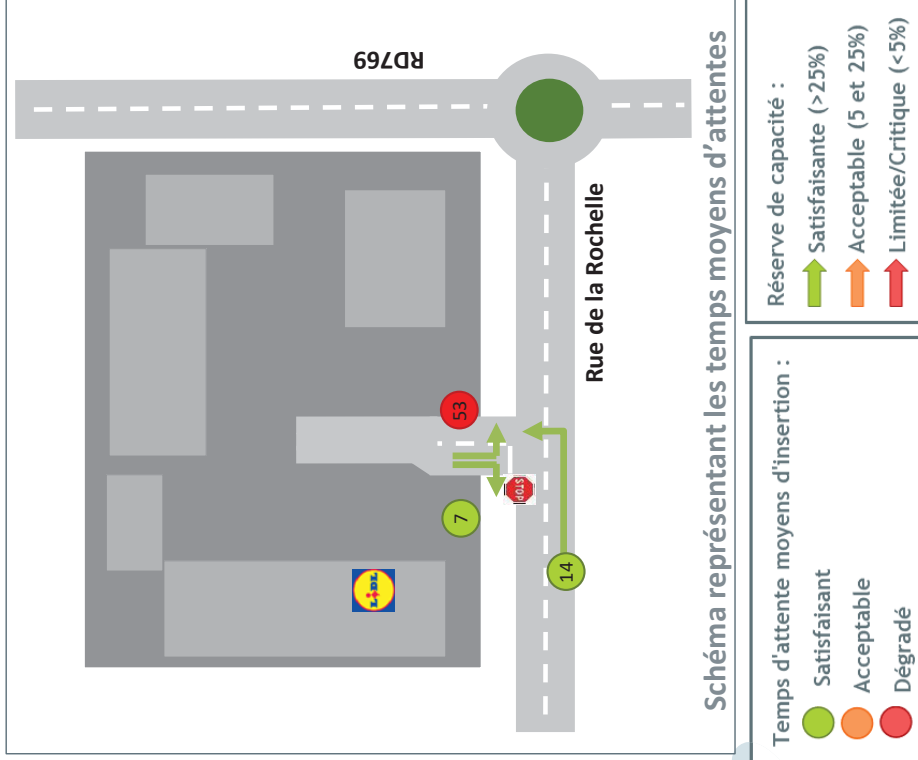
Résultat des réserves de capacité pour l'état actuel – VENDREDI 17h-18h

Voies	Manœuvre	Mouvement	Voie principale (UVP)	Voie secondaire			
				Débit (UVP/h)	Capacité limite (UVP/h)	Temps moyen d'attente (seconde)	
Sortie du Lidl	Sortie vers Ouest	TàD	392	139	662	79%	7
	Sortie vers Est	TàG	1245	166	212	22%	79
Mouvements secondaires du carrefour principal	Entrée depuis l'Ouest	TàG	631	212	436	51%	16

Le vendredi à l'HPS, la sortie de Lidl vers l'Ouest et l'entrée depuis le même axe ont des temps d'attente moyen correct, même sur l'axe principal avec 16 secondes.

En revanche, la sortie vers l'Est comporte un temps moyen d'attente supérieur à 1 minute. La double voie de stockage permet à ceux voulant tourner à droite de ne pas attendre aussi longtemps mais lorsque les véhicules tourne à gauche empêchent un accès à celle-ci, cela les pénalise également. On note parfois sur le terrain une remontée de file de plus de 10 véhicules.

► Réserves de capacité – Situation actuelle



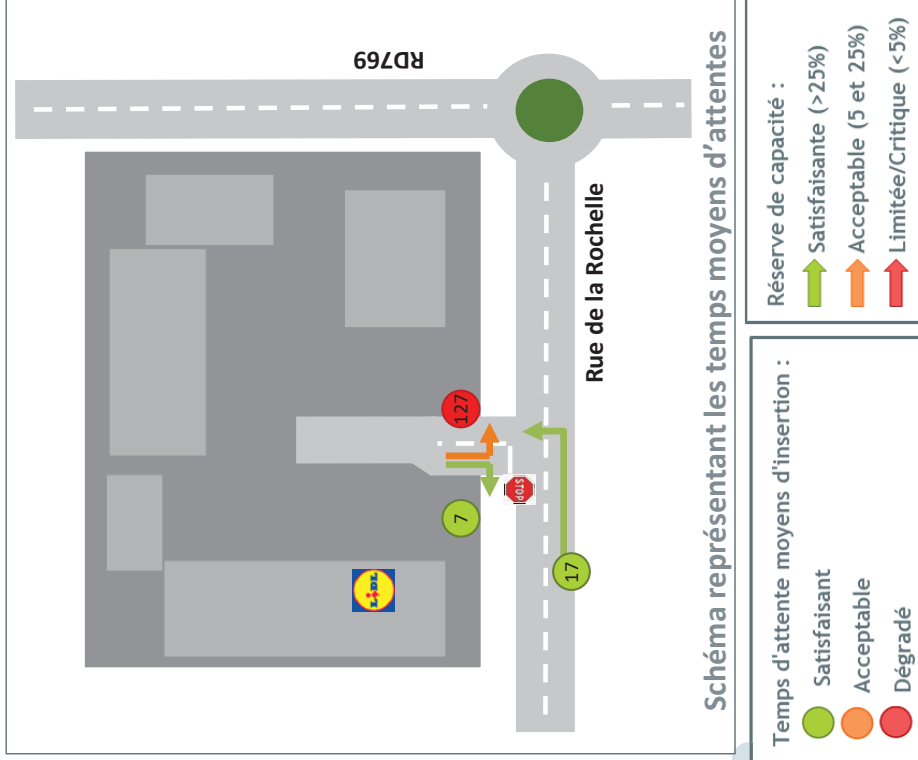
Résultat des réserves de capacité pour l'état actuel – SAMEDI 11h-12h

Voies	Manœuvre	Mouvement	Voie principale (UVP)	Voie secondaire			
				Débit (UVP/h)	Capacité limite (UVP/h)	Réserve de capacité (UVP/h)	Temps moyen d'attente (seconde)
Sortie du Lidl	Sortie vers Ouest	TàD	384	165	666	75%	7
	Sortie vers Est	TàG	1206	154	222	31%	53
Mouvements secondaires du carrefour principal	Entrée depuis l'Ouest	TàG	608	188	448	58%	14

Comme pour le vendredi, c'est la sortie vers l'Est qui est bloquante. Le temps d'attente est un peu moins important que le vendredi soir mais approche tout de même la minute.

Pour le reste des temps d'attente moyens sont corrects même sur l'axe principal.

► Réserves de capacité – Situation actuelle



Résultat des réserves de capacité pour l'état actuel – SAMEDI 15h15-16h15

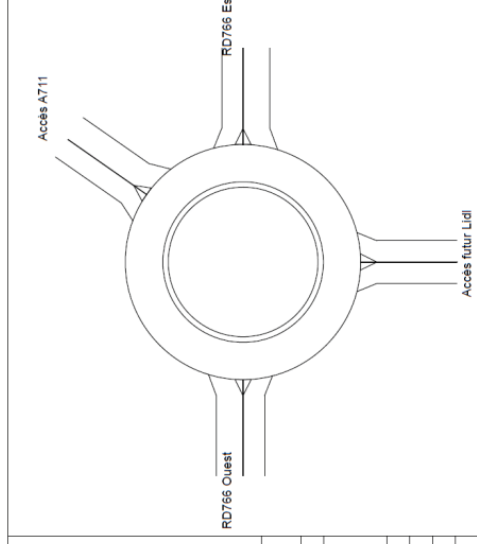
Voies	Manœuvre	Mouvement	Voie principale (UVP)	Voie secondaire			
				Débit (UVP/h)	Capacité limite (UVP/h)	Réserve de capacité (UVP/h)	Temps moyen d'attente (seconde)
Sortie du Lidl	Sortie vers Ouest	TàD	369	174	676	74%	7
	Sortie vers Est	TàG	1243	184	212	13%	127
Mouvements secondaires du carrefour principal	Entrée depuis l'Ouest	TàG	600	234	452	48%	17

C'est le samedi entre 15h15 et 16h15 que les temps d'attente moyens pour les clients souhaitant sortir de la zone commerciale et se rendre vers le giratoire Est, sont les plus importants. Ils sont supérieurs à 2 minutes.

► Principe des Réserves de capacité du giratoire

- La réserve de capacité du carrefour giratoire est calculée selon un outil de simulation, qui vérifie la possibilité d’insertion des véhicules par calcul théorique basé sur des résultats de l’heure de pointe. Cette heure de pointe coïncide avec les plages de fréquentation haute du magasin et des axes principaux. Les calculs de capacité des carrefours sont réalisés avec GIRABASE Version 4 édité par le CEREMA (anciennement CERTU – CETE de l’Ouest – SETRA) et l’appui du Guide CERTU, Carrefours urbains, 2002.
- Géométrie des giratoires :

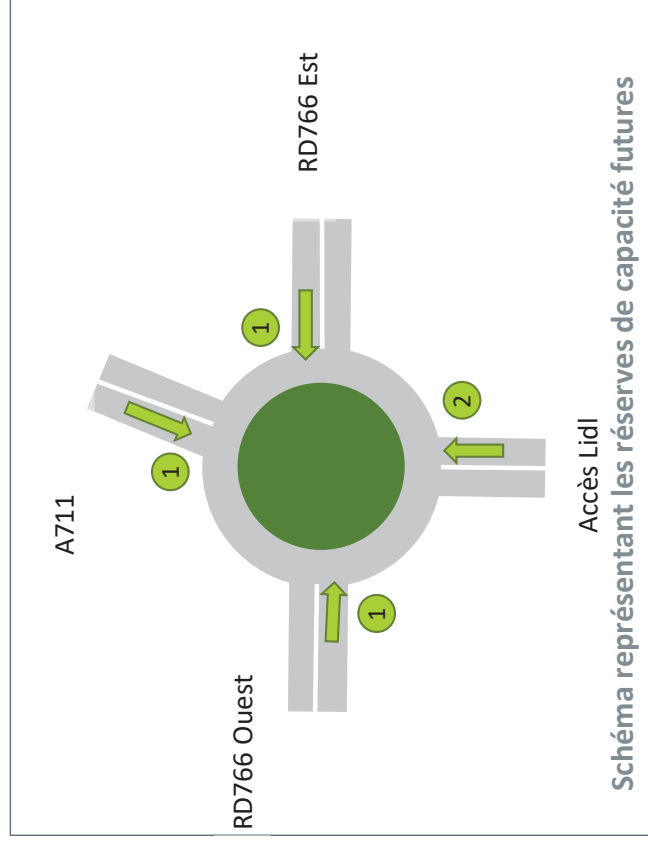
Nom du Carrefour : C1 Localisation : Lempdes Environnement : Péri Urbain Variante : Date : 26/02/2020		Rayon de l'îlot franchissable : 14,00 m Largeur de la bande franchissable : 1,00 m Rayon de l'anneau : 7,00 m Rayon extérieur du giratoire : 22,00 m			
Branches					
Nom	Angle (degrés)	Rampe > 3%	Tourne à droite	Largeurs (en m)	
				Entrée à 4 m à 15 m	Sortie
RD766 Est	0			4,00	3,00 5,00
Accès A711	55			4,00	3,00 5,00
RD766 Ouest	180			4,00	3,00 5,00
Accès futur Lidl	270			4,00	3,00 4,00



Définitions :

- La **réserve de capacité** d’un carrefour est la différence entre la capacité et la demande de trafic sur le carrefour. On considère que la plage de bon fonctionnement d’un carrefour giratoire en heure de pointe est entre 25 et 80% de réserve de capacité sur toutes les entrées.
- La **capacité** « débit de saturation » est la quantité maximale de trafic que peut supporter l’itinéraire sans dégradation excessive des conditions de circulation
- La **demande** est la quantité de trafic que supporte déjà le carrefour

► Réserve de capacité – Situation actuelle – Situation actuelle / future vendredi HPS



Réserves de capacité actuelles le vendredi soir

	Réserve de Capacité en uvp/h		Longueur de Stockage moyenne maximale		Temps d'Attente moyen total	
	en uvp/h	en %	moyenne	maximale	moyen	total
RD766 Est	1069	60%	0vh	2vh	1s	0,1h
Accès A711	1171	94%	0vh	2vh	1s	0,0h
RD766 Ouest	1184	66%	0vh	2vh	0s	0,1h
Accès futur Lidl	1009	100%	0vh	2vh	2s	0,0h

Réserves de capacité futures le vendredi soir

	Réserve de Capacité en uvp/h		Longueur de Stockage moyenne maximale		Temps d'Attente moyen total	
	en uvp/h	en %	moyenne	maximale	moyen	total
RD766 Est	869	52%	0vh	3vh	1s	0,2h
Accès A711	981	89%	0vh	2vh	1s	0,1h
RD766 Ouest	886	58%	0vh	3vh	1s	0,2h
Accès futur Lidl	796	84%	0vh	2vh	2s	0,1h

Schéma représentant les réserves de capacité futures

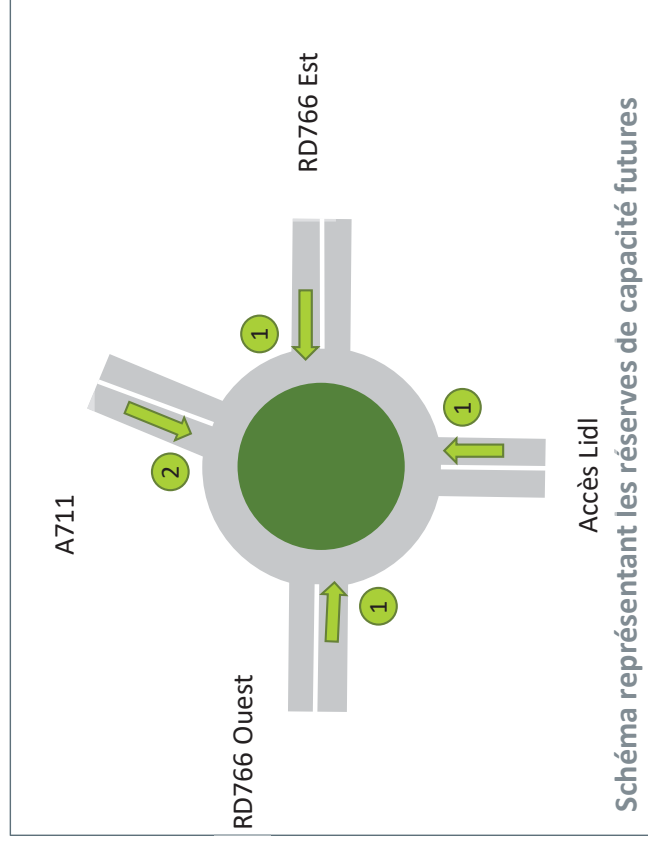
L'écoulement du trafic sur le giratoire est satisfaisant. Le trafic est soutenu mais pas saturé en heure de pointe du soir le vendredi. Le temps d'attente moyen est compris entre 1 et 2 secondes par véhicules, avec un maximum 3 véhicules en attente.

Au niveau des accès du futur magasin Lidl aucun problème n'est constaté. Les véhicules attendent en moyenne 2 secondes pour s'insérer sur la voie principale.

Les réserves de capacité sont très légèrement dégradées, mais restent très convenables avec au minimum 52% de réserve ne générant aucune difficulté.

L'accès au magasin Lidl est aussi très satisfaisant, il n'y a aucun dysfonctionnement et le temps d'attente est d'environ 2 secondes en sortie du site.

► Réserve de capacité – Situation actuelle – Situation actuelle / future du samedi matin



Temps d'attente moyens d'insertion :

- Satisfaisant
- Acceptable
- Dégradé

Réserve de capacité :

- Satisfaisante (>25%)
- Acceptable (5 et 25%)
- Limitée/Critique (<5%)

Réserves de capacité actuelles le samedi matin

	Réserve de Capacité en %		Longueur de Stockage moyenne		Temps d'Attente total	
	en uvph	en %	moyenne	maximale	moyen	total
RD766 Est	1226	65%	0vh	2vh	0s	0,1h
Accès A711	1229	95%	0vh	2vh	1s	0,0h
RD766 Ouest	1366	80%	0vh	2vh	0s	0,0h
Accès futur Lidl	1269	100%	0vh	2vh	0s	0,0h

Réserves de capacité futures le samedi matin

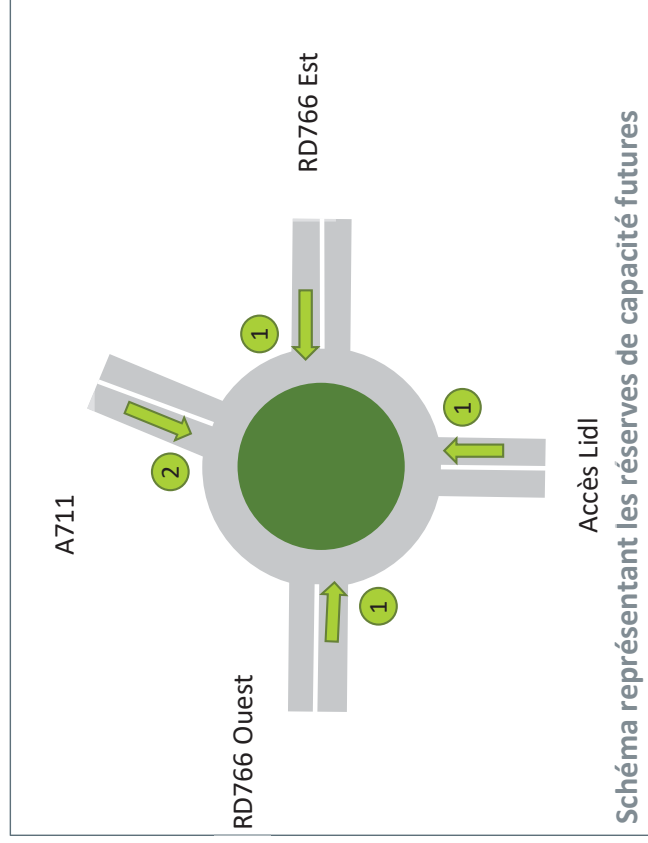
	Réserve de Capacité en %		Longueur de Stockage moyenne		Temps d'Attente total	
	en uvph	en %	moyenne	maximale	moyen	total
RD766 Est	981	56%	0vh	2vh	1s	0,2h
Accès A711	1000	90%	0vh	2vh	1s	0,1h
RD766 Ouest	1048	74%	0vh	2vh	1s	0,1h
Accès futur Lidl	1009	85%	0vh	2vh	1s	0,1h

Pour le samedi matin, l'écoulement du trafic sur le giratoire est aussi très satisfaisant. Nous observons un trafic constant qui ne subit que très rarement des ralentissements. Le temps d'attente moyen est au maximum de 1 seconde par véhicule, avec un maximum 2 véhicules en attente.

Les réserves de capacité sont largement en mesure d'absorber les flux générés par le magasin LIDL.

Comme pour le vendredi, aucun problème en entrée et sortie du magasin Lidl par le giratoire.

► Réserve de capacité – Situation actuelle – Situation actuelle / future du samedi A-M



Réserves de capacité actuelles le samedi après midi

	Réserve de Capacité en %		Longueur de Stockage		Temps d'Attente total	
	en uv/h	en %	moyenne	maximale	moyen	total
RD766 Est	1131	60%	0vh	2vh	0s	0,1h
Accès A711	1130	95%	0vh	2vh	1s	0,0h
RD766 Ouest	1294	77%	0vh	2vh	0s	0,1h
Accès futur Lidl	1205	100%	0vh	2vh	0s	0,0h

Réserves de capacité futures le samedi après-midi

	Réserve de Capacité en %		Longueur de Stockage		Temps d'Attente total	
	en uv/h	en %	moyenne	maximale	moyen	total
RD766 Est	904	51%	0vh	3vh	1s	0,2h
Accès A711	936	90%	0vh	2vh	2s	0,1h
RD766 Ouest	1009	71%	0vh	2vh	1s	0,1h
Accès futur Lidl	969	85%	0vh	2vh	1s	0,1h

Comme pour les autres périodes, aucun dysfonctionnement n'est à prévoir au niveau de la nouvelle implantation du magasin Lidl. Comme pour le vendredi soir, les réserves de capacité sont toutes au-dessus de 50%.

L'écoulement reste fluide avec l'implantation du magasin Lidl.

En comparaison avec le magasin actuel sur les 3 périodes étudiées, on note que les conditions de circulation sont très satisfaisantes.

► Conclusion et préconisations

- L'étude de trafic examine les impacts du potentiel transfert du magasin Lidl situé sur la Rue de la Rochelle vers le giratoire (de l'échangeur 1.3) récemment créé en entrée / sortie de Lempdes au moyen des missions suivantes :
 - Le recueil du trafic journalier et horaire au niveau de l'accès principal du futur emplacement du Lidl sur une semaine en février 2020 à l'aide de comptages automatiques,
 - Le fonctionnement du carrefour et de l'accès actuel du magasin Lidl à l'aide de comptages directionnels, sur les heures de pointe du vendredi et du samedi.

- A l'état actuel, on peut observer :
 - Sur l'heure de pointe du soir et sur la journée du samedi, le trafic le plus important se trouve sur la partie Est de l'avenue de l'Europe. La circulation sur le secteur d'étude est importante, **l'écoulement du flux principal et secondaire se déroule sans perturbation majeure au niveau du nouveau giratoire avenue de l'Europe quelle que soit l'heure**. Les réserves de capacité sont au-dessus de 60% avec des retards de l'ordre de 2 secondes.
 - A contrario, au niveau du Lidl actuel et de la zone artisanale de la Rochelle, nous observons des dysfonctionnements pouvant amener à des remontées de file sur l'axe principal et au sein de la ZA. En effet le temps d'attente pour sortir du parking peut dépasser deux minutes le samedi après-midi en pleine heure de pointe ;
 - Les réserves de capacités (>13 %) de la sortie du parking de la zone commerciale sont à la limite de l'acceptabilité (voie de tourne à gauche depuis le parking).

- Extension et préconisations :
 - Le transfert du magasin Lidl de la ZA de la Rochelle au niveau de l'avenue de L'Europe va générer une augmentation du trafic sur cet axe compris entre 100 et 150 véhicules sur les heures de pointe. A noter que les calculs effectués sont très sécuritaires sachant qu'aucun foisonnement avec le flux actuel n'est déployé.
 - La nouvelle génération des flux au niveau de l'entrée / sortie du futur Lidl se traduit sur les horaires de pointe observés par une légère baisse des réserves de capacité (au minimum 51% de réserve, ce qui reste très confortable).
 - Malgré ces flux supplémentaires entraînant une légère baisse des capacités sur les branches, les résultats restent très satisfaisants pour les voiries existantes garantissant que **le trafic conservera sa fluidité**.
 - La sortie du futur magasin Lidl présente une bonne réserve de capacité (>80 %), garantissant l'insertion sur le réseau routier sur l'heure de pointe en moins de 2 secondes en moyenne.

En conclusion, le transfert du magasin Lidl ne génère pas de problème en termes de sécurité et d'accessibilité (temps d'insertion court) et son déplacement aura même un effet bénéfique sur la ZA de la Rochelle en réduisant les flux et les retards constatés.

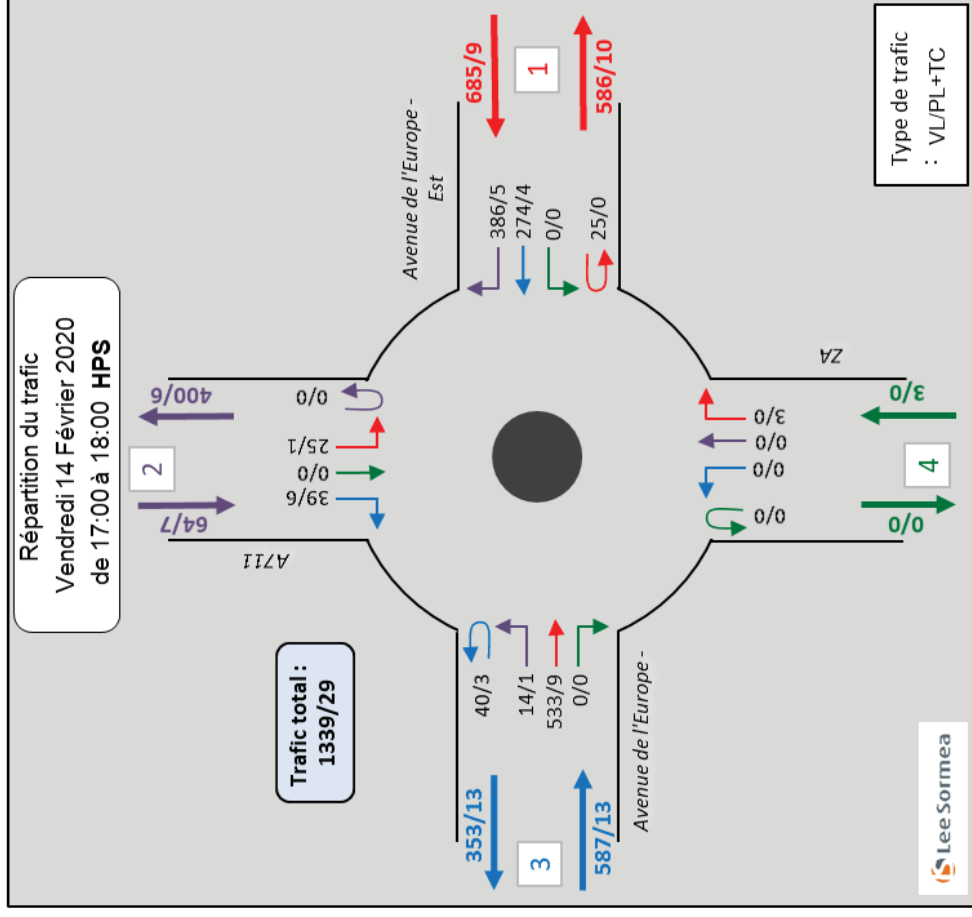
Nous ne préconisons pas de modification de l'aménagement existant, le récent giratoire créé est **en capacité d'absorber l'augmentation des flux (estimés pour rappel selon une fourchette haute)** en proposant des réserves de capacité très sécuritaires.

► Lexique

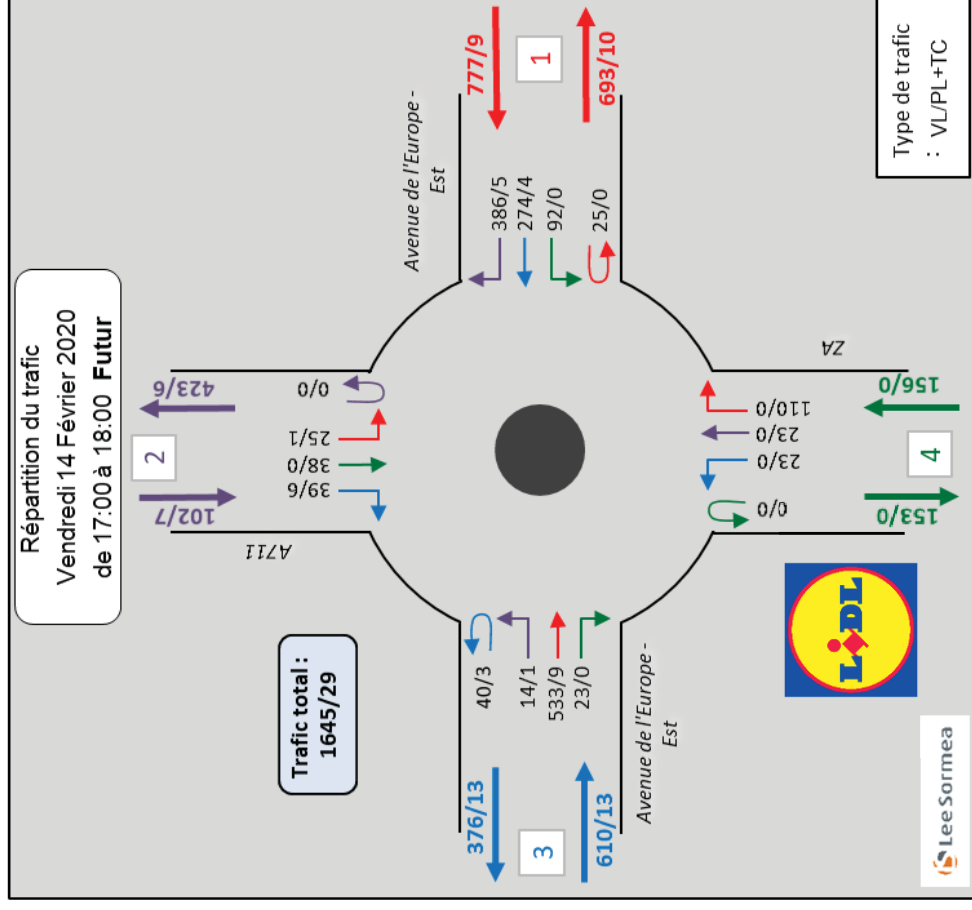
- PL Poids Lourds (comprenant tous les véhicules > 6m de long)
- VL Véhicule léger
- TV Tous véhicules, correspondant à la somme des VL+PL+2RM
- TC Transport en commun
- UVP Unité de Véhicule Particulière où tous les flux sont rapportés à des véhicules légers par la formule $1PL = 2VL$, $1\ 2RM = 1/3\ UVP$
- Capacité Débit horaire moyen en limite de saturation d'une branche d'un carrefour
- HPM Heure de Pointe du Matin (s'exprime en véhicules/heure)
- HPS Heure de Pointe du Soir (s'exprime en véhicules/heure)
- TMJA Trafic Moyen Journalier Annuel (moyenne des 365 jours de comptages à partir d'une station de comptage permanente, ou moyenne sur 7 jours d'une semaine standard pour un comptage ponctuel)
- TMJO Trafic Moyen annuel des Jours Ouvrés
- INSEE Institut National de la statistique et des études économiques
- Trafic induit Trafic supplémentaire généré par un projet (équipement ou infrastructure)

► Matrice actuelle et future - Vendredi

Matrice actuelle des flux

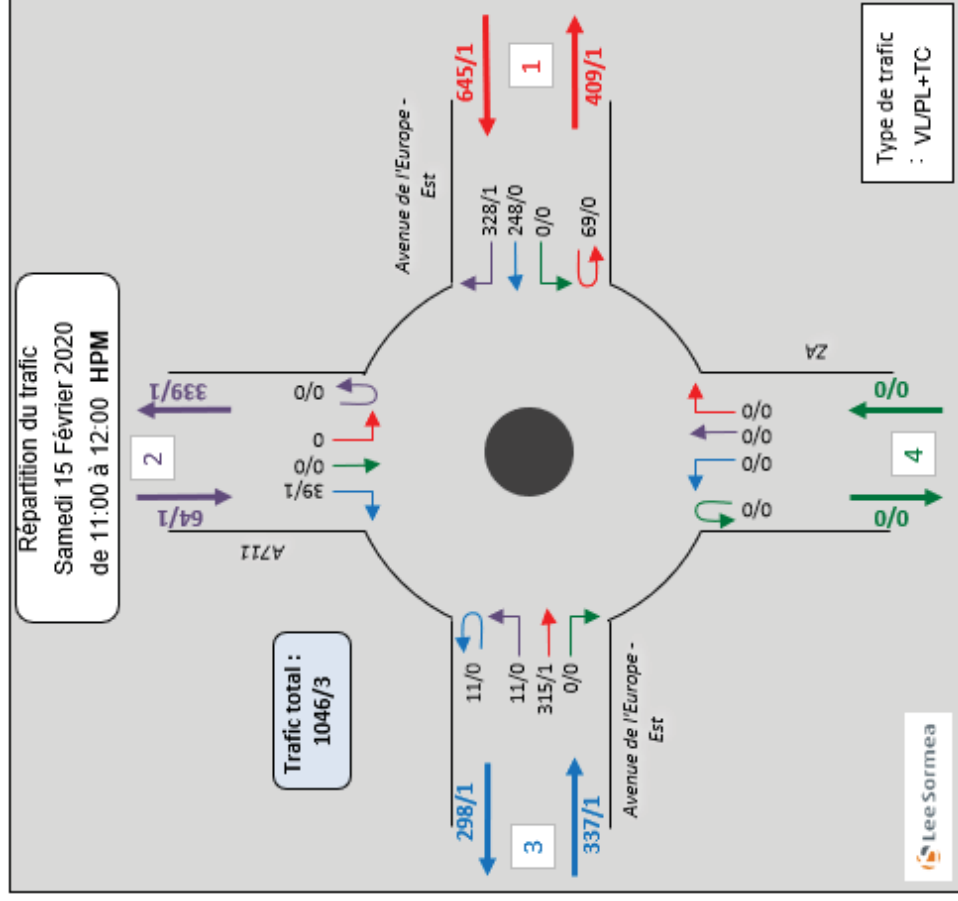


Matrice future des flux après extension

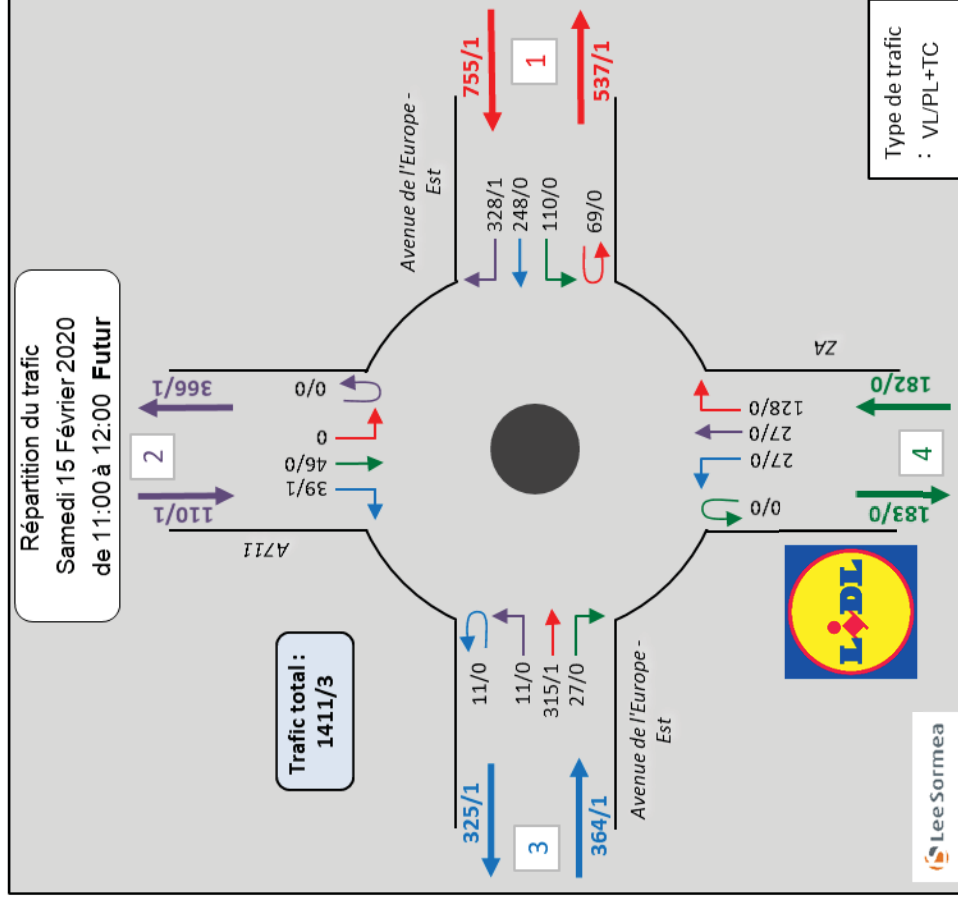


► Matrice actuelle et future – Samedi matin

Matrice actuelle des flux

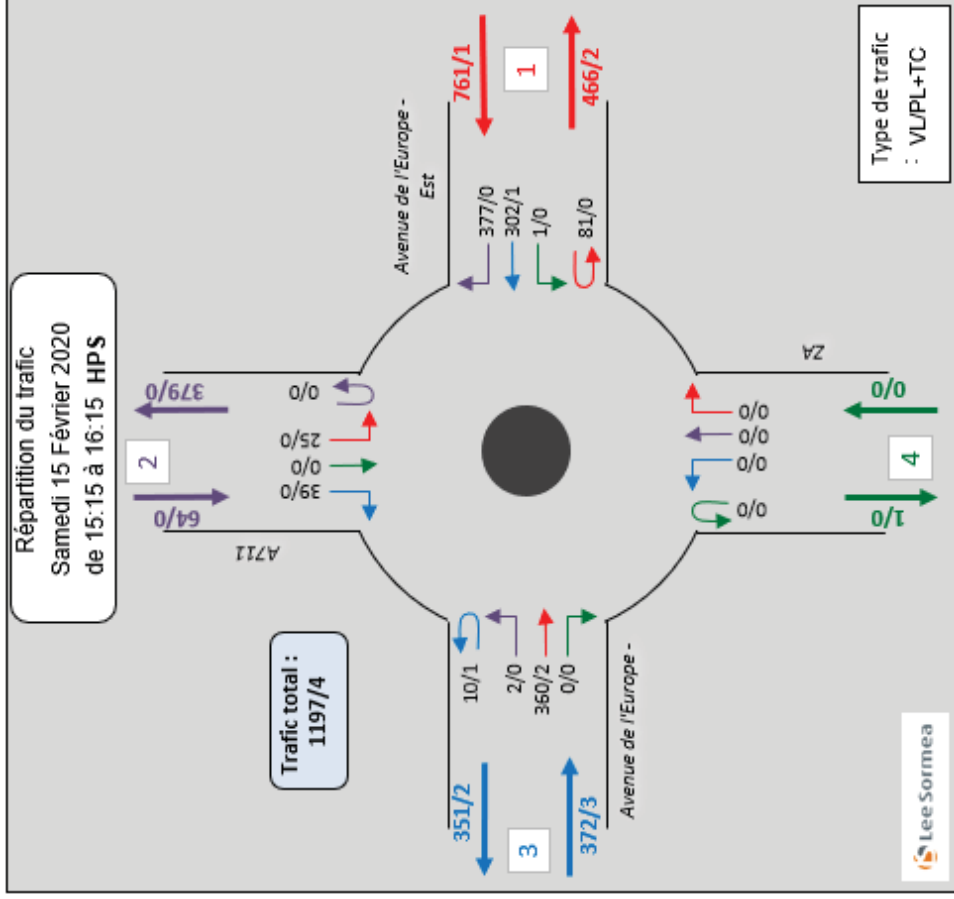


Matrice future des flux après extension



► Matrice actuelle et future – Samedi Après-midi

Matrice actuelle des flux



Matrice future des flux après extension

